



CAHIER DES RÉOLUTIONS

2019-2020

Légende:

ex.: réunion se tenant en juin 2019, la 2e de cette année-là, résolution portant sur les finances, la 4e résolution de l'année pour les finances, la 15e résolution en tout

Code:

Année	Mois de l'année	# de la réunion	Référence	# résolutions	catégorie	# résolution	année
19	6	2	F	4		15	

Une résolution touchant plus d'une catégorie sera répertoriée dans la plus importante

ACT - Actualisation: toute résolution touchant les travaux de comités actualisation, que ce soit pour des trousseaux de formations ou pour des textes d'ateliers.

COM - Comités de travail: toute résolution touchant la formation d'un comité de travail, son mandat, etc. à l'exception du comité finances que l'on retrouve dans la section finance

C - Contrats: toute résolution ayant trait à une entente, contrat entre le R.O.E.Q. et d'autres organismes, institutions

COR - Congrès d'orientation: décisions prises lors du congrès d'orientation

D - Divers: les inclassables

F - Finances: toute résolution ayant un impact au plan financier

N - Nomination: toute résolution ayant trait à la nomination d'une personnes pour une responsabilité donnée

PER - Permanence: toute résolution ayant un impact sur la répartition de tâches contrat de travail, etc.

PR - Programme: toute résolution touchant le programme: son contenu, la manière de le donner, son développement, les formations, le matériel utilisé, le perfectionnement des animatrices-formatrices etc.

R- Représentations: toute résolution ayant trait à des représentations auprès des instances gouvernementales, d'autres organismes au Québec ou d'ailleurs, participation à des colloques, congrès, médias, etc.

SUB- Subvention: toute résolution ayant trait à des demandes de subventions

Si n'est pas réunion régulière = Sp (spéciale) et si virtuelle ajout d'un « v » Ex : Spv

* Résolution retirée ou modifiée * référence suit

Sommaire

ACT - Actualisation.....	5
C - Contrats.....	7
COM – Comités.....	10
COR - Congrès d’orientation.....	10
D - Divers.....	12
F - Finances.....	12
N - Nominations.....	24
PER - Permanence.....	28
PR - Programme.....	41
R - Représentations.....	50
SUB - Subvention.....	62

ACT - Actualisation

19-05-1

ACT-1-35

MODIFICATION DU TEXTE 3^e CYCLE AU SUJET DES RELATIONS AMOUREUSES POUR INTÉGRER DES NOTIONS LIÉES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Considérant :

- le mandat du comité prévention liée aux nouvelles technologies ;
- le souci du comité que les jeunes du 3^e cycle comprennent bien les notions enseignées ;
- que les jeunes du 3^e cycle possèdent de plus en plus d'appareil technologiques comme des IPod, téléphone cellulaire, tablette, etc. ;
- le souci du comité d'avoir un langage similaire à celui utilisé par les jeunes lorsqu'il est question de nouvelles technologies ;

Janie Bergeron propose, sous recommandation du comité prévention liée aux nouvelles technologies, d'accepter la modification suivante :

- P.28 : enlever « et je ferai la voix de la mère de Odette. »
- P.29 : remplacer « se place derrière Odette, dos au groupe » par « reste debout, de dos, idéalement derrière Odette. Sinon, en retrait au groupe ».
- P.29 : enlever « et l'A.P., plus en retrait, fera la voix de la mère. »
- P.29 : ajouter après « les autres me trouvent plus cool » «, que je suis plus populaire ».
- P.29 : remplacer « appelée » par « textée ».
- P.30 : ajouter « et manipulateur » à la suite de « enjôleur ».
- P.30 : remplacer « Salut beauté, j'organise une soirée spéciale samedi. J'aimerais ça que tu viennes, on va jouer à la WII » par « Hé ! Qu'est-ce que tu fais samedi soir ? J'aimerais ça que tu viennes chez moi, on va écouter un film. »
- P.30 : remplacer « dit » par « écrit ».
- P.30 : ajouter à la suite de la 2^e prise de parole de Yann « Odette : Ça ne me tentait pas vraiment. Et il a même rajouté : », ajouter « Voix de Yann : J'ai trop hâte de te voir, c'est loin samedi. Peux-tu m'envoyer une photo de toi ? », ajouter « Odette : Quand je lui ai envoyé la photo, il a texté : », ajouter « Voix de Yann : Plus que ça, tu pourrais enlever ton chandail, t'es tellement belle... ».
- P.30 : remplacer « dit » par « écrit » et « a dit » par « m'a répondu ».
- P.30 : ajouter « jugeant » entre « Impatient et contrôlant ».
- P.30 : enlever « Voix sa mère : (sur un ton enjoué et chantant) Odette téléphone ! C'est Yann. » et « Odette : (songeuse) J'arrive maman. (s'en va de dos aux jeunes vers la voix de sa mère.) »
- P.31 : à la suite du 3^e A.P., ajouter « Il lui a aussi demandé d'envoyer une photo d'elle sans son chandail. Odette dit que ça ne lui tentait pas. Est-ce qu'elle a bien fait ? Oui. On peut aussi parfois avoir envie d'envoyer des photos intimes pour faire plaisir à la personne qu'on aime. Il faut savoir que personne n'a le droit d'envoyer, de posséder et de partager des photos intimes de soi ou de

quelqu'un d'autre, Yann n'a donc pas le droit de lui demander ça ». Ajouter un encadré « AU BESOIN : Si un enfant demande ce qu'est des photos intimes, vous pouvez lui répondre que ce sont des photos d'une personne nue ou partiellement nue. »

- P.31 : ajouter « On a dit que Yann l'avait forcé » avant la phrase « Qu'est-ce que Yann a fait pour obtenir ce qu'il voulait ? »
- P.31 : remplacer « les jeux vidéos » par « le film ».
- P.31 : à la suite de « Quand Yann lui demande de l'embrasser », ajouter « et de lui envoyer des photos d'elle ».
- P.33 : remplacer « se place derrière Odette, dos au groupe » par « reste debout, de dos, idéalement derrière Odette. Sinon, en retrait au groupe ».
- P.33 : enlever « Elle tourne les pages pendant qu'elle lit ce qu'elle a écrit »
- P.33 : enlever « fait semblant d'écrire Aujourd'hui dans son journal puis ».
- P.34 : remplacer la phrase « Ça ne m'intéresse pas de sortir avec un gars qui me fait des menaces pour l'obliger à l'embrasser et qui m'empêches de voir mes ami-e-s » par « Ça ne m'intéresse pas de sortir avec un gars qui me fait des menaces pour l'obliger à l'embrasser, qui m'empêches de voir mes ami-e-s et qui me demande de lui envoyer des photos intimes. »
- P.34 : remplacer « parles de moi » par « J'en ai parlé et si tu mets des choses sur moi sur Internet, on avertit la police ».
- P. 34 et 35 : remplacer « Raphaël » par « Christian ».

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

C - Contrats

19-05-1

C- 1-1

OCTROIE D'UNE BANQUE D'HEURE POUR L'EMBAUCHE DE JEAN-FRANÇOIS BÉLANGER GAGNON COMME CONSULTANT POUR LA PARTIE SOUMISSION DU PROJET JEU INTERACTIF EN LIGNE

Considérant :

- que la création d'un projet de jeu en ligne est quelque chose de nouveau pour la chargée de projets et pour les membres du regroupement ;
- que la soumission pour un projet de 53 000\$ est une étape très importante du processus et que nous souhaitons bien faire les choses ;
- que Jean-François Bélanger Gagnon est une personne d'expérience, qui connaît bien le milieu des jeux vidéo ;
- que la chargée de projets connaît cette personne et a confiance en lui ;
- la restriction de temps d'ici à la Collective de mai pour présenter des soumissions et qu'une aide extérieure serait très aidante pour faciliter le travail de la chargée de projets ;
- le budget prévu pour ce projet et les prévisions financières ;
- la recommandation de la chargée de projet et de la coordonnatrice administrative ;

Christiane Nault propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 4 mars 2019 à l'effet d'engager, à titre de consultant, Jean-François Bélanger Gagnon pour une banque de 10 heures de consultation (1 000\$), à utiliser au besoin par la chargée de projets d'ici à la Collective de mai 2019.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

C-2-14

RECHERCHE ÉVALUATIVE DU PROGRAMME ESPACE : EMBAUCHE DE CHRISTIANE NAULT

Considérant :

- l'expérience de Christiane Nault (ESPACE Outaouais) avec le programme ESPACE, sa disponibilité à travailler 7 heures par semaine au projet de recherche, sa proximité avec l'équipe de recherche et son intérêt à participer à la recherche ;
- que la portion du salaire payée par le ROEQ est déjà budgétée par le ROEQ pour la réalisation de la recherche d'évaluation du programme ESPACE ;

Linda Laliberté propose d'embaucher Christiane Nault à raison de 7 heures/semaine pendant 40 semaines dès l'automne 2019 afin d'exécuter les tâches suivantes :

- Implication dans les différentes étapes du projet de recherche (mise en place, recrutement, collecte, analyse des données, diffusion);
- Liaison entre l'équipe de recherche et le comité recherche et la Collective du ROEQ.

Les conditions de travail pour ce poste sont celles en vigueur au ROEQ telles que stipulées dans le document Conditions de travail au ROEQ.

La coordonnatrice administrative préparera le contrat et le fera signer par la présidence du ROEQ.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

C-3-30

EMBAUCHE D'UNE FIRME - CRÉATION DU JEU INTERACTIF EN LIGNE DESTINÉ AUX ENFANTS

Considérant :

- la qualité du document d'offre de service que nous avons reçu ;
- l'analyse de notre projet de la part du studio ;
- les valeurs féministes de leur équipe et l'importance pour eux du respect et de la considération des enfants dans la création du jeu ;
- le fait qu'une membre de l'équipe ait une expertise en études féministes et en création de jeux ;
- le fait qu'ils nous proposent d'utiliser les dessins d'Orbie dans le jeu ;
- leur ouverture quant au type de jeu et au style (ultra réaliste ou univers fictif, type de jeu et scénario à bâtir en partenariat avec nous) ;
- le contact positif que la chargée de projets a eu au téléphone, à diverses reprises, avec l'agente de développement ;
- leur grand intérêt et motivation envers notre projet et nos valeurs (nommé de leur part dans l'offre de service, ainsi qu'au téléphone à la chargée de projets) ;
- la flexibilité de l'équipe sur l'échéancier ;

Isabelle Picard propose d'engager le studio Triple Boris pour la création du projet de jeu interactif en ligne destiné aux enfants. La chargée de projets signera le contrat avec la firme au nom du ROEQ.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

C-4-32

EMBAUCHE D'UN STUDIO – CRÉATION DES VIDÉOS DE PRÉSENTATION ET DE FORMATION

Considérant:

- le porte-folio du studio Paradoxx, montrant une expérience de réalisation de vidéos liés à l'enfance et au type de vidéo que nous souhaitons réaliser (vidéo promotionnelle);
- la qualité de leur travail ;
- que le studio ait nommé son intérêt pour le projet et dit être touché par la mission d'ESPACE;
- le budget disponible pour le projet ;

Julie Mailhot propose d'engager le studio Paradoxx pour la création des vidéos de présentation et de formation:

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

COM – Comités

19-05-1

COM-1-33

**SCÉNARIO POUR LA CRÉATION DES VIDÉOS DE PRÉSENTATION :
MANDAT AU COMITÉ EXÉCUTIF**

Considérant :

- l'échéancier proposé par le studio ;
- le besoin d'effectuer le tournage d'ici la fin de l'année scolaire ;
- que les grandes lignes du contenu que nous souhaitons voir dans les vidéos de présentation ont été adoptées en Collective d'octobre 2018 ;

Sylvie Carter propose de mandater le comité exécutif afin de procéder à l'adoption du scénario pour la création des vidéos de présentation d'ESPACE.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

COM-3-70

**COMITÉ PONCTUEL AVIS JURIDIQUE RENCONTRES POST- ATELIERS :
COMPOSITION ET MANDAT**

Considérant :

- l'objectif de maintenir les rencontres post-ateliers ;
- l'avis juridique de 2009 et les commentaires de Me Goupil ;

Hélène Lepage propose que le comité ponctuel ait pour composition et mandat :

Composition

- Une formatrice ou formateur ;
- Une administratrice ou un administrateur aussi formatrice/formateur ;
- La coordonnatrice au programme.

Mandat

- Chercher des avis et adresser les questions de la Collective et des organismes à Me Goupil ;
- Proposer des pistes de solution à la Collective concernant des changements aux rencontres post-ateliers, la façon de faire et de dire;
- Explorer les possibilités et les soumettre à la Collective pour continuer d'offrir les rencontres post-ateliers;
- Proposer des actualisations aux différents documents du ROEQ;
- Le mandat du comité prendra fin une fois les travaux terminés.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

COR - Congrès d'orientation

D - Divers

19-05-1

D-1-5

DÉPART D'ODETTE THÉBERGE : CADEAU ET RECONNAISSANCE

Considérant :

- les quinze années passées au ROEQ ;
- le départ annoncé ;
- le désir de la Collective de souligner l'implication d'Odette Théberge et de la remercier ;

Julie Mailhot propose de souligner le départ d'Odette Théberge de la façon suivante :

- Idéalement lors d'une Collective ou d'un congrès lorsqu'Odette Théberge sera disponible.
- Avoir une grande carte d'au revoir à faire signer au congrès.
- Si elle ne peut pas venir à une réunion de la Collective, organiser un 5 à 7 pour souligner son départ à Québec.
- Mandater la permanence pour acheter un cadeau d'une valeur maximale de 400\$.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

D- 3-17

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019 DU ROEQ

Alexandre Gaudreault propose l'adoption du Rapport D'activités 2018-2019 du ROEQ avec les corrections demandées par la Collective.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

D-4-36

PLAN D'ACTION 2019-2020 DU ROEQ

Linda Laliberté propose l'adoption du plan d'action 2019-2020, présenté lors de la réunion de Collective de mai 2019, avec les ajouts suivants :

- 1.6 : Mener une recherche évaluative.
- 2.4 : Établir et maintenir des liens avec des partenaires potentiels et des regroupements provinciaux d'organismes communautaires.
- ajout, à la fin du 2.4 : notamment avec le RQACA et la Table
- 3.2 l'objectif se lit « établir et maintenir des contacts avec les ministères... »
- 4.3: Accompagner les organismes ESPACE, qui en font fait la demande, dans leurs démarches spécifiques.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

D-5-46

SUSPENSION DU MEMBERSHIP AU CRI-VIFF

Considérant :

- les inquiétudes de nos alliées féministes concernant les nouvelles orientations prises par le CRI-VIFF et son nouveau centre de recherche;
- qu'une décision de retrait définitif du CRI-VIFF devrait se prendre en Collective;
- que le nouveau centre de recherche n'est pas encore actif et que la programmation et les orientations de celui-ci ne sont pas officielles;
- que le membership du ROEQ au CRI-VIFF n'est pas obligatoire pour que soit menée la recherche évaluative du programme ESPACE ;

Hélène Lepage propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 2 juillet 2019 à l'effet de suspendre notre membership au CRI-VIFF, d'attendre avant de devenir membre du nouveau centre de recherche et d'évaluer de nouveau la situation à la Collective d'octobre 2019.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

D-6-67

CHANGEMENT AU PLAN DE CONSOLIDATION : TERRITOIRE D'ESPACE CÔTE-NORD

Considérant :

- qu'ESPACE Côte-Nord désire couvrir l'ensemble du territoire de la Côte-Nord;
- les difficultés rencontrées dans son territoire actuel ;
- des demandes provenant du reste du territoire ;
- que plusieurs autres organismes régionaux couvrent l'ensemble du territoire de la Côte-Nord ;

Alexandre Gaudreault propose de modifier le *Plan de consolidation et de développement* afin que l'organisme ESPACE Côte-Nord ait pour territoire l'ensemble de la région administrative Côte-Nord.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

D-7-72

ADOPTION DU PLAN DE COMMUNICATION

Considérant :

- les travaux du comité visibilité ;
- les discussions à la Collective d'octobre 2019 ;
- les orientations adoptées au congrès d'orientation 2016 ;
- que le ROEQ a pour objectif de faire la promotion d'ESPACE, d'augmenter la visibilité du Regroupement et des organismes ESPACE, leurs actions et leur analyse, d'augmenter la reconnaissance d'ESPACE et son financement ;

Josée Faucher propose d'adopter le plan de communication tel que discuté à la réunion de la Collective d'octobre 2019.

Cette résolution rend caduque la résolution 11-05-1 D-5-27 *Plan de marketing et plan de communication du ROEQ : adoption.*

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

D-8-73

ADOPTION DE LA MAQUETTE DU JEU EN LIGNE PROPOSÉE PAR TRIPLE BORIS

Considérant :

- le travail du comité de création du scénario/maquette du jeu en ligne ;
- les demandes de la Collective ;

Hélène Lepage propose, sur recommandation du comité de création du scénario/maquette jeu en ligne, d'adopter la maquette du jeu en ligne proposée par le studio Triple Boris, avec les modifications proposées par la Collective d'octobre 2019.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

19-12-3

D- 9-74

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 19-02-3 F-26-125 4^E RÉUNION RÉGULIÈRE DE COLLECTIVE EN 2019-2020 ET EN 2020-2021 ET PROLONGEMENT DES RÉUNIONS EN 2020-2021

Considérant :

- l'importance d'avoir un délai suffisant pour la préparation des documents pour les réunions et pour la préparation des administratrices et administrateurs du ROEQ ;
- l'essai fait à l'automne 2019 de tenir deux réunions de la Collective à cette période ;
- l'épuisement nommé par la permanence ;
- qu'il y a plusieurs dossiers à travailler et discuter en Collective ;
- les discussions en décembre 2019 ;

Martine Ouellette propose de rendre caduque la résolution 19-02-3 F-26-125 4^e réunion régulière de Collective en 2019-2020 et en 2020-2021 et de revenir à 3 réunions régulières de la Collective par année avec les dates déterminées par la résolution 11-05-1 D-6-32 *Dates des réunions de Collective, de congrès et d'AGA.*

Que pour l'année 2020-2021, il y ait une 4^e demi-journée, le lundi après-midi, qui s'ajoute aux réunions.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée au consensus.

19-12-3

D-10-77

MARRAINAGE D'ESPACE CENTRE-DU-QUÉBEC : PRÉCISIONS

Considérant :

- la résolution 19-05-1 PR-2-19 *Membre actif avec accompagnement du ROEQ : adhésion d'ESPACE Centre-du-Québec pour 2019-2020* ;
- que la majorité des travailleuses-travailleurs de l'organisme ont moins d'une année d'ancienneté ;
- que les travailleuses n'ont pas complété le processus de certification ;
- le désir du ROEQ de soutenir l'organisme ESPACE Centre-du-Québec ;
- que l'observation d'un atelier offert par un autre organisme est enrichissante et permet d'avoir un modèle ;
- le processus de marrainage présentement en vigueur ;

Josée Faucher propose que les certifications pour le volet primaire et pour le volet préscolaire des animatrices et animateur de l'organisme soient effectuées par la marraine de l'organisme. En ce qui a trait à la certification au niveau adulte, la certification se fera selon la procédure établie dans le code des pratiques des animatrices-animateurs ESPACE. De plus, les animatrices-animateurs d'ESPACE Centre-du-Québec devront aller observer un atelier pour adultes offert dans une autre région.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

D-11-87

HÉBERGEMENT : MAINTIEN DES CHOIX POUR 3 RÉUNIONS DE 2020-2021 ET 2021-2022

Considérant :

- la résolution 03-05-1 D-3-26 *Hébergement : principes généraux* ;
- la résolution 03-05-1 F-5-27 *Hébergement : couts reliés aux principes généraux* ;
- l'acquis que représente l'occupation simple des chambres, l'importance d'offrir les meilleures conditions aux personnes ayant besoin d'hébergement, la prise en compte du respect des personnes ainsi que de leur intimité ;
- le comparatif fait avec d'autres hébergeurs à Québec en 2016 et 2019, et, à Montréal et ses environs en 2019 ;

Isabelle Picard propose de maintenir, pour les réunions de 2020-2021, 2021-2022 les choix d'hébergement suivants :

- Une chambre en occupation simple :
Selon le coût facturé par l'hôtel désigné par le ROEQ.
- Une chambre en occupation double :
Selon le coût facturé par l'hôtel désigné par le ROEQ.
- Un lit militant :
Le ROEQ paiera un montant forfaitaire de 20\$ par nuit.
- Une chambre ailleurs qu'à l'hôtel désigné par le ROEQ :

Sur présentation d'une pièce justificative, le ROEQ paiera jusqu'à concurrence de l'équivalent d'une chambre en occupation simple ou en occupation double comme s'il s'agissait de l'hôtel désigné par le ROEQ. La responsabilité de la réservation et du paiement incombe à la personne qui choisit ce type d'hébergement.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

D-12-94

VIDÉO DE PRÉSENTATION, VERSION LONGUE : ADOPTION

Considérant

- les discussions lors de la Collective de février 2020 ;
- le scénario adopté par la Collective ;
- le respect du scénario et des consignes ;
- la qualité du travail remis ;

Josée Faucher propose l'adoption de la vidéo de présentation, version longue, telle que modifiée par la Collective de février 2020.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

D-13-96

OBJECTIFS DU ROEQ 2020-2021

Sylvie Carter propose l'adoption des objectifs suivants pour 2020-2021 :

Objectifs du ROEQ pour 2020-2021

À l'éclairage du Plan d'action 2019-2020 et tenant compte des ressources humaines et financières du ROEQ et du congrès d'orientation 2020

-  Adapter et concevoir des outils liés au programme ESPACE en fonction des besoins des enfants et des adultes en matière de prévention de la violence faite aux enfants;
-  Accroître la visibilité et la reconnaissance de l'expertise d'ESPACE;
-  Militer pour l'augmentation de la reconnaissance et du financement du ROEQ et des organismes ESPACE en solidarité avec le mouvement d'action communautaire autonome;
-  Renforcer les liens entre le ROEQ et les organismes ESPACE.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

D-14-105

RENCONTRE ET EXIGENCES ENVERS ESPACE CENTRE-DU-QUÉBEC

Considérant :

- que l'organisme ESPACE Centre-du-Québec est un membre en soutien ;
- les démarches entreprises avec ce membre afin de l'appuyer dans sa consolidation ;
- les observations faites par plusieurs personnes ;
- les confidences recueillies ;
- les critères d'admissibilité comme membre du ROEQ ;

Josée Faucher propose que la coordonnatrice du ROEQ et Hélène Lepage, administratrice, rencontrent la collective d'ESPACE Centre-du-Québec afin de

- partager les observations, les questions et les limites de la collective du ROEQ ;
- remettre une lettre à la collective d'ESPACE Centre-du-Québec qui regroupe les observations et les attentes de la collective du ROEQ ;
- demander le dépôt d'un plan d'action pour le redressement de la situation et que celui-ci soit déposé à la collective du ROEQ pour le 23 avril 2020.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

Il est convenu de traiter ce dossier comme une plainte adressée au comité Plaintes, c'est-à-dire de préserver la confidentialité à la collective du ROEQ.

F - Finances

19-05-1

F- 1-7

ALLOCATION DE LOYER : TARIF EN VIGUEUR

Considérant :

- qu'une connexion Internet de vitesse suffisante et une ligne téléphonique incluant les interurbains et boîte vocale sont requis pour une travailleuse à domicile ;
- que la Collective engage, de temps à autre, une travailleuse ou un travailleur vivant en dehors de la région de Québec ;
- que louer un bureau dans une autre région représente des dépenses plus grande qu'une allocation de loyer ;

Julie Mailhot propose

- que, lorsque la Collective embauche une travailleuse ou un travailleur à l'extérieur de la région où se trouve le siège social du ROEQ et lorsque la travailleuse ou le travailleur en fait la demande à la Collective, une allocation de loyer soit versée à cette personne.

L'allocation de loyer est équivalente du paiement pour une connexion Internet d'une vitesse raisonnable pour la tâche et d'une ligne téléphonique fixe ou mobile qui inclut, minimalement, une boîte vocale, des appels illimités de jours et des appels interurbains de jour.

- qu'une allocation de loyer de 95\$ / mois soit versée à la chargée de projets pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.
- que cette condition soit ajouté dans le document Conditions de travail du ROEQ.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

F-2-8

PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2019-2020 : ADOPTION

Christiane Nault propose d'adopter les prévisions financières 2019-2020 telles que présentées et discutées à la Collective.

*50% des taxes sont indiquées Postes budgétaires	au 2019-03-31	Prévisions 2019-2020	commentaires explications
PRODUITS	<i>non audité</i>	AVEC LOYER ASSURANCE	
Revenus de subvention			
Subvention MSSS-PSOC	204 066 \$	207 739 \$	Indexation 1,8% (confirmé)
Subventions autres	25 625 \$	55 500 \$	40 000\$ + affectations 2018-2019
Subvention projets spéciaux MSSS	65 253 \$	164 747 \$	égal aux dépenses (restant du 230 000\$)
Subvention Discrétionnaires	1 500 \$	- \$	

Revenus autonomes			
Cotisations des membres	15 820 \$	15 518 \$	
Dons et commandites	3 204 \$	5 000 \$	Fondation Bronfman
Vente de matériel et autres	380 \$	200 \$	
Revenus intermédiaires (matériel, ass.)	30 223 \$	30 923 \$	<i>in & out (inscr. Congrès sans transport matériel, assurances)</i>
Intérêts	1 312 \$	1 000 \$	
Total des produits	347 383 \$	480 627 \$	

CHARGES			
Salaires et Charges sociales	166 888 \$	182 640 \$	Permanence: banque 75 h, coord: 32h/sem, coord prog: 32h/sem, coord adm: 24h/sem, repr. 500 h. vacances/transition coord. prog
Formation	30 677 \$	31 300 \$	Frais de formation de la permanence. Coût congrès, formation et probation de nouvelles formatrices. Formation aux formatrices
Frais bancaires	133 \$	145 \$	
Assurances	981 \$	985 \$	
Fournitures de bureau (Inclus frais interimaire)	29 636 \$	24 808 \$	Incl: Frais intérimaires (matériel et assurances), frais informatiques, JNE, poste, papeterie, etc.
projets spéciaux MSSS / outils de maintien des acquis	65 253 \$	164 747 \$	salaires, cahiers présco, DVD form, jeu vidéo, vidéo de formation, etc.
Loyer et coût d'occupation	9 072 \$	10 543 \$	Loyer et entretien + allocation loyer (95\$/mois)
Communications et visibilité	4 557 \$	1 500 \$	Téléphone, Internet, visibilité diverse
Représentations, rencontres et déplacements	38 054 \$	45 774 \$	Tournée des organismes, rencontre de comité en personnes, représentations et + collective + congrès
Cotisations et affiliations	711 \$	1 874 \$	Inclus campagnes Engages-vous et CA\$\$\$H
Services professionnels	1 505 \$	1 650 \$	
Recherche, soutien, développement		5 000 \$	
Plan consol, mandats	1 332 \$	2 248 \$	mandats externes et ponctuels
Affectations		9 000 \$	5000\$ recherche, 4 000\$ congrès Abitibi
Amortissements comptables		- \$	
Total des charges	348 797 \$	482 214 \$	

Surplus / (déficit) de l'exercice	(1 414) \$	(1 587) \$
--	-------------------	-------------------

Surplus / (déficit) cumulé | actif net non affecté (35 859\$ au 31/03/2018) 34 445 \$ 32 858 \$

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

19-06-sp

F-3-37

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2018-2019 : ADOPTION

Hélène Lepage propose l'adoption des états financiers 2018-2019 tels qu'audités et présentés par la Groupe RDL s.e.n.c.r.l. de Victoriaville.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

F-4-51

MODIFICATION AU BUDGET : ALLOUER 500\$ POUR LA SOIRÉE/SOUPER DE DÉCEMBRE 2019

Considérant

- que tous les organismes n'ont pas le même *perdiem* pour les repas et le désir d'équité qui anime la Collective ;
- que le souper de Noël sera l'occasion de souligner le départ d'Odette Thérberge ;
- que ce souper vise à reconnaître l'apport des administratrices et des administrateurs de la Collective ;
- que ce souper vise à souligner la fin des célébrations du 30^e anniversaire du ROEQ ;

Alexandre Gaudreault propose que le ROEQ alloue cinq cents dollars (500\$) au souper/soirée prévue en décembre 2019 pour défrayer une partie des coûts liés au souper et à une activité. Les autres coûts sont assumés par les administratrices et administrateurs ou leur organisme.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

19-12-3

F-5-79

AFFECTATION DES SOLDES DE LA SUBVENTION LIÉE AUX PROJETS

Considérant :

- les échéanciers pour la réalisation des projets ;
- que le lancement des projets se fera au courant de l'année 2020 ;
- que plusieurs tâches restent à réaliser d'ici juin 2020 ;
- qu'il est possible de reporter les soldes de la subvention liée aux projets à l'année 2020-2021 ;
- qu'initialement la subvention liée aux projets projetait un salaire pour 24 mois ;
- que la chargée de projets a été embauchée en août 2018, son contrat initial a été de 19.5 mois ;

Nathalie Leduc propose d'affecter tous les montants résiduels de la subvention liée aux projets pour que ceux-ci soient dépensés en 2020-2021.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

F-6-84

AFFECTATION DES SOMMES RÉSIDUELLES DE LA SUBVENTION LIÉE AUX PROJETS

Considérant :

- que le ROEQ a reçu une subvention ponctuelle de 230 000\$ afin d'outiller les enfants et les adultes en matière de prévention de la violence faite aux enfants ;
- qu'une partie des projets ne sera pas terminée au 31 mars 2020 ;
- que le Ministère est d'accord pour que les montants non dépensés en 2019-2020 soient reportés en 2020-2021 ;

Nathalie Leduc propose que toute somme résiduelle liée à la subvention ponctuelle pour les projets soit affectée pour des dépenses liées aux projets, en 2020-2021.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

F-7-85

FRAIS DE DÉPLACEMENT : AUGMENTATION DE L'ALLOCATION AU KILOMÉTRAGE

Considérant :

- que le remboursement des frais de kilométrage reconnaît les dépenses d'essence, mais aussi l'usure du véhicule et les risques de la route inhérents aux déplacements ;
- les capacités financières du ROEQ ;
- les comparatifs avec d'autres organisations, dont le « taux raisonnable de remboursement » de Revenu Québec quant au remboursement du kilométrage ;

Hélène Lepage propose, sur recommandation du comité finances, que le nouveau tarif pour le remboursement des frais de déplacement soit de 51¢ du kilomètre et que ce tarif prenne effet à partir du 1^{er} avril 2020. Cette résolution rend caduque la résolution 19-02-3 F-24-122 *Frais de déplacement : Augmentation de l'allocation au kilométrage*.

Le tarif sera réévalué chaque année à la Collective de février.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

F-8-86

FRAIS REMBOURSÉS PAR LE ROEQ : AUGMENTATION DU PER DIEM REPAS

Considérant :

- le coût des repas pour apporter ou en restaurant augmente sans cesse ;
- qu'il est difficile de pouvoir se déplacer sans défrayer des frais de repas plus grands que le per diem en cours ;
- que lors de déplacements de plus d'une journée, des dépenses liées à des achats de nourriture ou de breuvages, en dehors des repas, sont faites ;
- la situation financière du ROEQ ;

Nathalie Leduc propose, sur recommandation du comité finances, qu'à compter du 1^{er} avril 2020, la nouvelle grille de remboursement se lise ainsi :

Déjeuner	11.00\$
Dîner	20.00\$
Souper	23.00\$
Jour complet*	54.00\$

* Un jour complet de déplacement est la période comportant 3 repas consécutifs, dans une période de 24 heures, à l'extérieur du lieu normal de travail. Le remboursement du jour complet ne s'applique pas lorsque tous les repas sont fournis par l'événement (Ex : congrès).

Cette résolution rend caduque la résolution *19-02-3 F-25-123 Frais remboursés par le ROEQ : augmentation des per diem repas.*

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

2020-02-4

F-9-89

AFFECTATIONS DU SURPLUS DE 2019-2020 POUR DES DÉPENSES EN 2020-2021

Considérant :

- les surplus prévus ;
- la résolution *20-02-4 PER Réaménagement des heures à la permanence ;*
- les tâches et les projets identifiés par la Collective ;

Nathalie Leduc propose d'affecter tous les surplus de l'année 2019-2020 à l'année 2020-2021 pour des dépenses liées à la réalisation de tâches pour l'actualisation des ateliers destinés aux adultes, le plan de consolidation, les communications, des déplacements, l'allocation de loyer et l'achat de matériel.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

F-10-90

DEMANDES DE FINANCEMENT DU ROEQ : DONS & PARTENARIATS

Considérant :

- les priorités établies par la Collective du ROEQ ;
- les projets en attente de financement ;
- les différents programmes de dons offerts, auprès desquels le Regroupement pourrait se qualifier ;

Josée Faucher propose de mandater la coordonnatrice administrative pour qu'elle vérifie s'il y a des possibilités de financement auprès des instances listées ci-après et, si elle le juge à propos, et selon les disponibilités de la coordonnatrice administrative et opportunités, qu'elle leur fasse parvenir une demande d'aide financière (don) pour le ROEQ:

- Fondation de la famille Bryan Bronfman
- Desjardins (Fonds national)
- Fondation La Capitale
- SSQ Assurances (Fondation)

- **Fondation Béati**
- **Agropur – coopérative laitière**
- **Fonds Jeune Oasis (pour projet)**
- **Hydro-Québec**

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

N - Nominations

19-05-1

N-3-16

COMITÉ JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS : NOMINATIONS

Considérant :

- la résolution *01-5-1 COM-5-10 Comité Journée nationale des enfants : modification au mandat;*
- la résolution *09-10-2 COM-1-44 Comité Journée nationale des enfants: délai de nominations;*
- la résolution *11-10-2 COM-2-58 Comité Journée nationale des enfants : composition;*
- le mandat de Mylène Beaulieu (ESPACE Côte-Nord) qui prendra fin le 1er décembre 2019;
- le départ de Roxanne Rompré ;
- que l'un des postes à combler doit idéalement l'être par une administratrice ou un administrateur du ROEQ; actuellement Isabelle Picard, administratrice et Nancy Gagnon, coordonnatrice administrative assurent le lien entre la Collective et le comité ;
- que deux postes sur quatre sont à combler dans le comité ;

Hélène Lepage propose que France Dufresne, (ESPACE Centre-du-Québec), dont le mandat viendra à échéance le 1^{er} décembre 2019 et Pénélope Léonard (ESPACE Gaspésie-les-Îles), dont le mandat viendra à échéance le 1^{er} décembre 2019, se joignent à la coordonnatrice administrative pour former le comité Journée nationale des enfants.

Karine Savoie se joindra au comité pour faire le lien avec le comité visibilité.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

N-1-11

COMITÉ CONTENU DU CONGRÈS D'ORIENTATION 2020 : NOMINATIONS

Considérant :

- la résolution *18-10-2 COM-7-97 Composition et mandat du comité contenu du congrès d'orientation 2020;*
- les thèmes du congrès d'orientation 2020, adoptés lors de la Collective de février 2019 ;
- les discussions de la Collective au sujet du congrès d'orientation 2020 qui ont débuté en février 2018 avec le point *13-Fonctionnement en Collective;*

Sylvie Carter propose que les personnes suivantes composent le comité responsable de préparer le contenu du congrès d'orientation 2020 :

- Hélène Lepage, administratrice de la collective du ROEQ et formatrice certifiée ;
- Isabelle Picard, formatrice certifiée si elle est disponible, sinon Marilou Leclerc-Dufour d'ESPACE Gaspésie-les-Îles ;
- Audrey Petit* (ESPACE Abitibi-Est), animatrice non certifiée ;
- la coordination du ROEQ.

*Non certifié mais exceptionnellement acceptée parce que la non certification est compensée par l'expérience de l'animatrice et que celle-ci provient de l'organisme qui reçoit le congrès.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

N-2-12

COMITÉ CONGRÈS 2021 : NOMINATION

Considérant l'intérêt de cet organisme pour organiser le congrès 2021 du ROEQ, Josée Faucher propose la nomination d'ESPACE Centre-du-Québec pour l'organisation du congrès 2021. Ce congrès régulier se tiendra le mercredi 2 juin et le jeudi 3 juin 2021, avec l'arrivée le mardi 1er juin 2021.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

D-2-13

TRADUCTION DES DOCUMENTS ESPACE EN ANGLAIS : FONCTIONNEMENT

Considérant :

- que la traduction requiert une connaissance et une expérience en traduction et n'est pas simplement une question de connaissance des deux langues;
- que le vocabulaire d'ESPACE est spécifique et qu'un sens particulier est accordé aux mots utilisés;
- l'importance de traduire rapidement les changements liés aux ateliers du programme ESPACE;
- que la traduction de moins de 600 mots concerne souvent peu de texte à la fois;
- que la coordonnatrice au programme est responsable de voir au bon fonctionnement de ce dossier tant qu'il n'y a pas quatre postes à la permanence du ROEQ;

Julie Mailhot propose :

La nomination de la vérificatrice :

Une vérificatrice sera nommée par la collective du ROEQ pour la vérification de documents de moins de 600 mots et une autre pour la vérification de documents de plus de 600 mots. Une même personne pourra être vérificatrice pour tous les documents. Les personnes auront un mandat de 2 ans, renouvelable.

Ces personnes devront :

- faire partie d'un organisme ESPACE;
- idéalement, avoir comme langue maternelle l'anglais;
- avoir une bonne connaissance de la langue anglaise écrite et parlée, utiliser cette langue régulièrement;
- avoir une bonne connaissance des règles de grammaires anglophones;
- avoir une expérience en animation, en anglais, auprès des enfants et des adultes;
- être disponible pour se référer aux anciens documents afin de maintenir une continuité dans le langage choisi ;
- faire référence au vocabulaire d'ICAP ;
- avoir une bonne connaissance des documents d'ESPACE afin de s'y référer ;
- bien maîtriser les informations et messages d'ESPACE à véhiculer afin de bien les vulgariser.

Les tâches des vérificatrices seront de recommander les traductrices suite à la vérification de la page test et valider les documents traduits.

Les personnes nommées pour la vérification de document de plus de 600 mots seront payées à contrat selon le taux horaire/heure en vigueur au ROEQ. Cependant, les personnes choisies pour la vérification ont les choix suivants :

- être payée pour faire ce travail ;
- effectuer la tâche sur son temps de travail dans son organisme d'appartenance avec l'accord de l'organisme concerné ;
- faire ce travail personnellement en militance.

NOTE IMPORTANTE : s'il n'y a aucune candidature pour la vérification à l'interne parmi les membres du ROEQ, la recherche se fera à l'extérieur des organismes ESPACE en appliquant les mêmes critères que ci-haut mentionnés.

Les vérificatrices aviseront la coordonnatrice au programme en cas de problème.

La nomination de la traductrice pour moins de 600 mots et pour plus de 600 mots

La sélection de la traductrice se fera à partir du processus suivant :

- Suite à l'appel de candidatures, une page test de 250 mots ayant pour sujet les futures traductions qui devront être faites (ex. cahiers d'activités, prise de position, etc.) sera envoyée par la coordonnatrice au programme aux candidates afin de vérifier le vocabulaire choisi et le niveau grammatical, la vulgarisation du contenu (s'assurer que ce ne soit pas du littéralisme) et le jugement de la personne quant aux choix des mots choisis (certaines expressions francophones ne se traduisent pas en anglais).

- Suite à la lecture des pages tests des candidates, la coordonnatrice au programme et la vérificatrice, recommanderont une ou des personnes à la Collective.

Une traductrice sera nommée par la collective du ROEQ pour la traduction de documents de moins de 600 mots et une autre pour la traduction de documents de plus de 600 mots. Une même personne pourra être traductrice pour tous les documents. Les personnes auront un mandat de 2 ans, renouvelable.

Ces personnes devront :

- faire partie d'un organisme ESPACE ;
- idéalement, avoir comme langue maternelle l'anglais ;
- avoir une bonne connaissance de la langue anglaise écrite et parlée, utiliser cette langue régulièrement ;
- avoir une bonne connaissance des règles de grammaires anglophones ;
- avoir une expérience en animation, en anglais, auprès des enfants et des adultes ;
- être disponible pour se référer aux anciens documents afin de maintenir une continuité dans le langage choisi ;
- faire référence au vocabulaire d'ICAP ;
- avoir une bonne connaissance des documents d'ESPACE afin de s'y référer ;
- bien maîtriser les informations et messages d'ESPACE à véhiculer afin de bien les vulgariser.

Les personnes nommées pour la traduction seront payées à contrat selon le tarif/mot en vigueur au ROEQ. Cependant, les personnes choisies pour la traduction ont les choix suivants :

- être payée pour faire ce travail ;
- effectuer la tâche sur son temps de travail dans son organisme d'appartenance avec l'accord de l'organisme concerné ;
- faire ce travail personnellement en militance.

NOTE IMPORTANTE : s'il n'y a aucune candidature pour la traduction à l'interne parmi les membres du ROEQ, la recherche se fera à l'extérieur des organismes ESPACE en appliquant les mêmes critères ci-haut mentionnés.

Processus pour la traduction de documents

1. La coordonnatrice au programme envoie le document à traduire à la traductrice.
2. La traductrice-le traducteur envoie les traductions faites au fur et à mesure à la vérificatrice.
3. Lorsque la traductrice et la vérificatrice ont terminé la traduction du document, la traductrice le renvoie à la coordonnatrice au programme.
4. Si la traduction implique une graphiste, la coordonnatrice au programme envoie le document terminé à la graphiste. Par la suite, elle envoie le

document produit par la graphiste à la traductrice et à la vérificatrice afin qu'elles s'assurent que le produit final est conforme.

5. La coordonnatrice au programme distribue le document traduit aux organismes.

Cette résolution remplace et rend caduque la résolution suivante :

14-10-2 PR-11-70 Traduction des documents de moins de 600 mots et de plus de 600 mots : fonctionnement

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

N-4-24

**COMITÉ FORMATION CONTINUE DES FORMATRICES- FORMATEURS
2019-2020: NOMINATION**

Considérant la résolution *13-05-1 COM-02-28 Comité formation continue des formatrices-formateurs ESPACE : mandat et composition,*

Hélène Lepage propose que Nathalie Lafleur (formatrice à ESPACE Châteauguay), dont le mandat viendra à échéance en mai 2020, se joigne à la coordonnatrice au programme pour former le comité formation continue des formatrices-formateurs 2019-2020.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

N-5-26

**COMITÉ SUITES AUX FORMATIONS CONTINUES DES FORMATRICES-
FORMATEURS ESPACE : NOMINATION**

Considérant la résolution *19-05-1 PR-6-25 Comité suites aux formations continues des formatrices-formateurs ESPACE : mandat et composition,*

Isabelle Picard propose que Gabrielle Neveu (formatrice à ESPACE Gaspésie-les-Îles), dont le mandat viendra à échéance en mai 2020, se joigne à la coordonnatrice au programme pour former le comité suites aux activités de formation continue des formatrices-formateurs ESPACE.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

N-6-28

COMITÉ SUITES AU CONGRÈS ESPACE : NOMINATION

Considérant la résolution *19-05-1 PR-7-27 Comité suites aux congrès : mandat et composition*,

Alexandre Gaudreault propose que Christiane Nault (formatrice à ESPACE Outaouais), dont le mandat viendra à échéance en mai 2020 se joigne à la coordonnatrice au programme pour former le comité suites au congrès ESPACE 2019.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

N-7-29

COMITÉ VALIDATION DES CANDIDATURES DU ROEQ 2019-2020 : NOMINATIONS

Considérant :

- la résolution *06-02-3 COM-3-95 Comité validation des candidatures du ROEQ : nouvelle composition* ;
- la tenue d'une formation de formatrices-formateurs ESPACE en décembre 2019 ;

Hélène Lepage propose que les membres du comité validation des candidatures du ROEQ pour la formation de décembre 2019 soient :

- la coordination du ROEQ ;
- Sylvie Carter, administratrice de la collective du ROEQ ;
- Alexandre Gaudreault, formateur ESPACE et administrateur du ROEQ.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

N-8-31

COMITÉ PONCTUEL – CRÉATION DU SCÉNARIO POUR LE JEU INTERACTIF POUR ENFANTS : NOMINATION

Considérant :

- le désir de respecter nos façons de faire et de collectiviser le processus de création du scénario du jeu en ligne ;
- que le processus de création est plus efficace et enrichissant à effectuer à plusieurs ;

Julie Mailhot propose de former le comité ponctuel de création du scénario pour le jeu interactif pour enfants, avec le mandat et la composition suivants :

MANDAT

Travailler, en partenariat avec le studio de jeu, à la création du concept et du scénario de la maquette du jeu interactif en ligne qui sera présentée à la Collective en octobre 2019.

COMPOSITION

- La chargée de projets (coordonne le comité)
- La coordonnatrice au programme
- Vanessa Bouchard-Girard, (ESPACE Côte-Nord), animatrice
- Katrine Chamberland, (ESPACE Suroît), animatrice d'expérience.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

19-06-sp

N-9-38

PARAPHAGE DES FACTURES ET DES REGISTRES DE PAIE DESJARDINS

Considérant :

- les droits et devoirs des administratrices et administrateurs et les responsabilités qui y sont reliées, dont l'obligation de mettre en place des contrôles efficaces pour prévenir et détecter les fraudes et erreurs, tel que spécifié dans les Normes de Vérification Généralement Reconnues (NVGR);
- le formulaire « *Programme de vérification; contrôle interne et opérations; description du système de contrôle* », fourni par la firme comptable et rempli par la responsable administrative en 2007, dont un suivi annuel est fait lors de la production des états financiers vérifiés afin de s'assurer que les façons de faire du ROEQ tiennent toujours compte des NVGR;
- la recommandation faite par la firme comptable, en avril 2011, en tenant compte des NVGR et en tenant compte des éléments du programme de vérification interne du ROEQ;

Sylvie Carter propose que Julie Delagrave, administratrice de la collective du ROEQ, soit la personne qui paraphé les transactions accès D et soit signataire des registres des salaires reçus de Desjardins. Elle paraphera le registre de paie imprimé à chaque quinzaine.

Cette résolution remplace et rend caduque la résolution *17-05-1 N-3-13 Parapher les registres des salaires reçus de Desjardins*.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-10-41

COLLECTIVE 2019-2020 : NOMINATION

Considérant :

- la demande de la collective d'ESPACE région de Québec pour que Isabelle Picard siège comme administratrice du ROEQ en 2019-2020 ;

- la démission de Julie Delagrave comme administratrice ;
 Josée Faucher propose que Isabelle Picard (ESPACE région de Québec) soit administratrice de la collective du ROEQ. Son mandat se terminera à la prochaine assemblée générale annuelle du ROEQ.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-11-42

COLLECTIVE 2019-2020 : NOMINATION

Considérant :

- la demande de la collective d'ESPACE Mauricie pour que Martine Ouellette siège comme administratrice du ROEQ en 2019-2020 ;
- la démission de Janie Bergeron comme administratrice ;

Hélène Lepage propose que Martine Ouellette (ESPACE Mauricie) soit administratrice de la collective du ROEQ. Son mandat se terminera à la prochaine assemblée générale annuelle du ROEQ.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-12-43

COLLECTIVE 2019-2020 : NOMINATION

Considérant :

- la demande de la collective d'ESPACE Châteauguay pour que Guillaume Guérin siège comme administrateur du ROEQ en 2019-2020 ;
- la démission de Julie Mailhot comme administratrice ;

Isabelle Picard propose que Guillaume Guérin (ESPACE Châteauguay) soit administrateur de la collective du ROEQ. Son mandat se terminera à la prochaine assemblée générale annuelle du ROEQ.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-13-44

PRÉSIDENTE DU ROEQ: NOMINATION

Considérant:

- la démission de Julie Delagrave comme administratrice du ROEQ;
- que Isabelle Picard est maintenant administratrice du ROEQ et qu'elle travaille dans le bureau d'ESPACE région de Québec, situé dans le même immeuble que le bureau du ROEQ;

Christiane Nault propose que Isabelle Picard soit présidente du ROEQ à compter du 8 octobre 2019 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-14-45

SECRÉTAIRE DU ROEQ: NOMINATION

Considérant:

- que le ROEQ doit avoir une secrétaire;
- la démission d'Anne-Valérie Lemieux-Breton du ROEQ;

Lyne Bellerose propose que Janie Bergeron soit secrétaire du ROEQ à compter du 8 octobre 2019.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-15-47

**SÉLECTION POUR LE POSTE À LA COORDINATION DU ROEQ :
NOMINATION ET PROCESSUS**

Considérant :

- la démission d'Anne-Valérie Lemieux-Breton comme coordonnatrice du ROEQ qui quittera son poste le 19 juillet 2019;
- la procédure d'embauche au ROEQ (article 3 des Conditions de travail du ROEQ);
- la disponibilité des personnes nommées ci-dessous;

Sylvie Carter propose d'entériner la décision du comité exécutif, prise le 8 juillet 2019, à l'effet que la coordonnatrice administrative et la coordonnatrice au programme se joignent à Nathalie Leduc, administratrice du ROEQ, pour former le comité de sélection pour l'embauche d'une nouvelle personne à la coordination du ROEQ.

Processus de sélection :

Considérant :

- la période estivale ;
- qu'idéalement la personne doit être en poste tôt à l'automne ;
- que, traditionnellement, les postes au ROEQ sont affichés prioritairement à l'interne (personne provenant d'organismes ESPACE) ;
- la qualité de la candidature d'une personne passée en entrevue pour ce poste, en février dernier ;

Le processus d'affichage et de sélection soit :

1) Affichage interne de deux semaines, sélection des candidatures par le comité.

S'il n'y a pas ou peu de candidatures satisfaisantes :

2) Prendre contact avec la candidate ayant passé l'entrevue en février et voir si elle veut prendre le poste. Si elle n'est pas intéressée :

3) Affichage externe du poste, sélection des candidatures, entrevues en septembre.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-16-49

COMITÉ ÉVALUATION DE LA PERMANENCE : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 13-10-2 COM-05-58 *Comité évaluation de la permanence du ROEQ : composition et mandat* ;
- la démission comme administratrice et membre du comité de Linda Laliberté (ESPACE Centre-du-Québec);
- la démission comme administratrice et membre du comité de Janie Bergeron (ESPACE Mauricie) ;

Sylvie Carter propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 6 septembre 2019 à l'effet que Nathalie Leduc (ESPACE Suroît) et Christiane Nault (ESPACE Outaouais) composent le comité évaluation de la permanence du ROEQ pour l'évaluation 2018-2019.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-17-52

NOMINATION DES SIGNATAIRES AU COMPTE

Sylvie Carter propose de nommer Isabelle Picard, Nancy Gagnon, Patricia St-Hilaire et Janie Bergeron comme signataires autorisées pour les transactions reliées au compte bancaire détenu par le ROEQ auprès de la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Cette résolution remplace et rend caduque la résolution 19-02-3 D-25-128 *Nomination des signataires au compte*.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-18-53

PARAPHER LES REGISTRES DES SALAIRES ET DES FACTURES

Josée Faucher propose que Isabelle Picard, administratrice de la collective du ROEQ, soit la personne signataire des registres des salaires reçus de Desjardins et les factures. Cette résolution remplace et rend caduque la résolution prise le 5 juin 2019 19-06-SP N-9-38 *Parapher les registres des salaires et les factures*.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-19-55

COMITÉ EXÉCUTIF : NOMINATIONS

Considérant :

- les résolutions 02-5-AGsp COM-1-4 *Comité exécutif du ROEQ : mise en place et composition* et 02-5-AGsp COM-2-5 *Comité exécutif du ROEQ : processus décisionnel* ;
- la fin des mandats de Josée Faucher (ESPACE Abitibi-Est), Julie Mailhot (ESPACE Châteauguay) et Isabelle Picard (ESPACE région de Québec), qui composaient le comité exécutif nommé en octobre 2018 ;
- que ce comité doit se composer de 3 administratrices-administrateurs de la collective du ROEQ ;
- que ce comité doit répondre à des urgences et qu'il nécessite une bonne disponibilité de ses membres et une bonne connaissance des dossiers du ROEQ ;

Hélène Lepage propose que Josée Faucher (ESPACE Abitibi-Est), Isabelle Picard (ESPACE région de Québec) et Alexandre Gaudreault (ESPACE Gaspésie-les-Îles) composent le comité exécutif du ROEQ. Leur mandat viendra à échéance lors de la nomination du prochain comité à la réunion de la Collective en octobre 2020. La coordonnatrice du ROEQ coordonne les travaux de ce comité sans toutefois y avoir droit de vote.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-20-56

COMITÉ ACTUALISATION DES ATELIERS POUR ENFANTS : NOMINATION

Considérant :

- le mandat et la composition du comité actualisation des ateliers tels qu'adoptés dans les résolutions 04-05-1 COM-1-30 *Comité actualisation des ateliers primaires et préscolaires : mandat* et 09-10-2 COM-2-46 *Comité actualisation des ateliers primaires et préscolaires : composition* ;
- la fin du mandat de Nathalie Lafleur (formatrice à ESPACE Châteauguay) ;

Isabelle Picard propose que Josée Faucher en tant qu'administratrice du ROEQ et formatrice (ESPACE Abitibi-Est), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2021, se joigne à Géraldine Zacardelli (animatrice, ESPACE Chaudière-Appalaches), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, et à la coordonnatrice au programme pour composer le comité actualisation des ateliers pour enfants du ROEQ.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-21-57

COMITÉ ACTUALISATION DES TROUSSES DE FORMATION : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 11-10-2 COM-3-59 *Processus d'actualisation continue des troussees de formation : nouveau mandat ;*
- la fin du mandat de Christiane Nault (formatrice à ESPACE Outaouais) ;
- l'intérêt de Christiane Nault à poursuivre ce mandat ;

Sylvie Carter propose que Christiane Nault (formatrice à ESPACE Outaouais), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2021, se joigne à Alexandre Gaudreault (formateur à ESPACE Gaspésie-les-Iles), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, et à la coordonnatrice au programme pour former le comité actualisation des troussees de formation.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-22-58

COMITÉ ÉVALUATION DE LA PERMANENCE : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 13-10-2 COM-05-58 *Comité évaluation de la permanence du ROEQ : composition et mandat ;*
- la fin du mandat de Linda Laliberté (ESPACE Bois-Francs);
- la démission de Janie Bergeron (ESPACE Mauricie);

Josée Faucher propose que Nathalie Leduc (ESPACE Suroît), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2021, se joigne à Christiane Nault (ESPACE Outaouais) dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, pour composer le comité évaluation de la permanence du ROEQ.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N- 23-59

COMITÉ FINANCES : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 04-10-2 COM-2-48 *Comité finances : mandat et composition ;*
- la marge de manoeuvre établie par la résolution 02-5-AGsp COM-4-7 *Dossiers finances : marge de manoeuvre pour les prises de décisions urgentes ;*
- la fin du mandat de Sylvie Carter (ESPACE Chaudière-Appalaches) ;
- la démission de Janie Bergeron (ESPACE Mauricie) ;

Christiane Nault propose que Lyne Bellerose (ESPACE Centre-du-Québec), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2021, se joigne à Sylvie Carter (ESPACE Chaudière-Appalaches), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, pour former le comité finances. La coordonnatrice administrative assure la coordination de ce comité.

Lyne Bellerose (ESPACE Centre-du-Québec) assure la vérification financière mensuelle.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-24-60

COMITÉ PLAINTÉ : NOMINATIONS

Considérant :

- la résolution 06-02-3 COM-4-104 *Comité plainte du ROEQ : composition;*
- le mandat du comité plainte tel que défini dans le document de référence du Comité plainte du ROEQ ;
- la fin des mandats de Janie Bergeron (ESPACE Mauricie), comme animatrice certifiée et de Linda Laliberté (ESPACE Centre-du-Québec) comme substitut du coordonnateur du ROEQ ;
- l'intérêt démontré par Diane Tremblay et Sylvie Carter ;

Isabelle Picard propose que les personnes suivantes se joignent au comité plainte avec des mandats qui se termineront en octobre 2020 et 2021 :

- animatrice certifiée : Diane Tremblay, (ESPACE Mauricie)
- substitut de la coordonnatrice du ROEQ : Sylvie Carter, (ESPACE Chaudière-Appalaches et administratrice du ROEQ).

Le comité plainte sera donc composé, en plus des personnes nommées aujourd'hui, des personnes suivantes :

- coordonnatrice du ROEQ : Janie Bergeron;
- coordonnatrice au programme du ROEQ : Patricia St-Hilaire;
- substitut de la coordonnatrice au programme: Alexandre Gaudreault (ESPACE Gaspésie-les-Îles), dont le mandat se terminera en octobre 2021 ;
- substitut de l'animatrice certifiée : Josée Faucher (ESPACE Abitibi-Est) dont le mandat se terminera en octobre 2021.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-25-61

COMITÉ RECHERCHE : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 03-12-3 COM-2-76 *Comité recherche : composition;*
- la résolution 11-02-3 COM-3-82 *Comité recherche du ROEQ : actualisation du mandat;*
- la fin du mandat de Géraldine Zaccardelli (ESPACE Chaudière-Appalaches);
- l'intérêt de Géraldine Zaccardelli à renouveler son mandat ;

Hélène Lepage propose que Géraldine Zaccardelli (ESPACE Chaudière-Appalaches), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2021, se joigne à Christiane Nault (ESPACE Outaouais), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, et à la coordonnatrice du ROEQ, pour former le comité recherche.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N- 26-61

COMITÉ VISIBILITÉ : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 18-10-02 COM *Comité visibilité : mandat et composition ;*
- la fin du mandat de Vicky Lauzier ;
- l'intérêt démontré par Vicky Lauzier à poursuivre son implication dans ce comité ;

Sylvie Carter propose que Vicky Lauzier (animatrice certifiée à ESPACE Mauricie), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2021, se joigne à Vanessa Bergeron (ESPACE Chaudière-Appalaches), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, ainsi qu'à la coordonnatrice du ROEQ et à la chargée de projets, pour former le comité visibilité.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-27-63

COMITÉ CONGRÈS 2022 : NOMINATION

Considérant l'intérêt de cet organisme pour organiser le congrès 2019 du ROEQ ;

Josée Faucher propose la nomination d'ESPACE Côte-Nord pour l'organisation du congrès 2022. Ce congrès régulier se tiendra le mercredi 8 juin et le jeudi 9 juin 2022, avec l'arrivée le mardi 7 juin 2022.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-28-64

VÉRIFICATION DE LA TRADUCTION DE DOCUMENTS DE MOINS DE 600 MOTS : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 19-05-1 D-2-13 *Traduction des documents ESPACE en anglais : fonctionnement*;
- la fin du mandat de Christiane Nault, d'ESPACE Outaouais;
- l'intérêt de Christiane Nault à renouveler son mandat;

Alexandre Gaudreault propose de nommer Christiane Nault pour la vérification de la traduction de documents de moins de 600 mots, pour deux ans. Son mandat de vérification se terminera en octobre 2021, avec possibilité de renouvellement.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-29-65

VÉRIFICATION DE LA TRADUCTION DE DOCUMENTS DE PLUS DE 600 MOTS : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 19-05-1 D-2-13 *Traduction des documents ESPACE en anglais : fonctionnement* ;
- son expérience en animation ;
- sa connaissance des organismes ESPACE ;
- qu'elle remplit les critères ;

Christiane Nault propose de nommer Vanessa Bergeron (ESPACE Chaudière-Appalaches) pour la vérification de la traduction de documents de plus de 600 mots, pour deux ans. Son mandat de vérification se terminera en octobre 2021, avec possibilité de renouvellement. La personne sera rémunérée au taux horaire/heure en vigueur au ROEQ.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-30-66

TRADUCTION DE DOCUMENTS DE MOINS ET DE PLUS DE 600 MOTS : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 19-05-1 D-2-13 *Traduction des documents ESPACE en anglais : fonctionnement*;
- la fin du mandat de Stéphanie Martin, d'ESPACE Outaouais;
- l'intérêt de Stéphanie Martin à renouveler son mandat;

Isabelle Picard propose d'attribuer un contrat de traduction des documents du ROEQ de moins de 600 mots et de plus de 600 mots à Stéphanie Martin, pour deux ans. Son mandat de traduction se terminera en octobre 2021, avec possibilité de renouvellement.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

N-31-71

**COMITÉ PONCTUEL AVIS JURIDIQUE RENCONTRES POST-ATELIERS :
NOMINATION**

Considérant :

- qu'elles et qu'il répondent aux critères ;
- leur intérêt à poursuivre leur mandat ;

Isabelle Picard propose de nommer Géraldine Zaccardelli (formatrice ESPACE Chaudière-Appalaches), Alexandre Gaudreault (administrateur et formateur ESPACE Gaspésie-les-Îles) et la coordonnatrice au programme. Leur mandat viendra à échéance à la fin des travaux du comité.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

19-12-5

N-32-83

COMITÉ JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS : NOMINATIONS

Considérant :

- la résolution 01-5-1 COM-5-10 *Comité Journée nationale des enfants : modification au mandat ;*
- la résolution 09-10-2 COM-1-44 *Comité Journée nationale des enfants : délai de nominations;*
- la résolution 18-05-1 COM-1-10 *Comité Journée nationale des enfants : composition ;*
- les mandats de France Dufresne (ESPACE Centre-du-Québec) et de Pénélope Léonard (ESPACE Gaspésie-les-Îles) qui prendront fin le 1er décembre 2019 ;
- que l'un des postes à combler doit idéalement l'être par une administratrice ou un administrateur du ROEQ;

Sylvie Carter propose que Pénélope Léonard, (ESPACE Gaspésie-les-Îles), dont le mandat viendra à échéance le 1er décembre 2020, et Laurie Bergeron, (ESPACE Mauricie), dont le mandat viendra à échéance le 1er décembre 2020, se joignent à France (ESPACE Centre-du-Québec), dont le mandat viendra à échéance le 1er décembre 2021, pour former le comité Journée nationale des enfants avec la coordonnatrice administrative et la chargée de projets.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

20-02-04

N-33-95

COMITÉ ÉVALUATION DE LA PERMANENCE 2019-2020 : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 13-10-2 COM-05-58 *Comité évaluation de la permanence du ROEQ : composition et mandat ;*

- l'impossibilité pour Christiane Nault de participer à l'évaluation annuelle de la permanence ;
- l'intérêt de Martine Ouellette de participer à ce comité ;

Sylvie Carter propose que Martine Ouellette (ESPACE Mauricie), remplace Christiane Nault pour l'évaluation de la permanence 2019-2020 et qu'elle se joigne à Nathalie Leduc (ESPACE Suroît).

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

PER - Permanence

19-05-1

PER-1-2

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ACCORDÉES À LA REPRÉSENTANTE À LA TABLE ET AU RQ-ACA ET TRANSFERT D'HEURES DE LA COORDONNATRICE AU PROGRAMME

Considérant :

- qu'une banque de 75 heures de travail supplémentaires a été budgétée pour l'année 2018-2019 et qu'il reste 15 heures non utilisées dans cette banque;
- que les autres permanentes n'estiment pas avoir besoin de ces heures d'ici la fin de l'année financière;
- que 7 heures, de cette banque, ont été accordées à la coordonnatrice au programme en février 2019 et que cette dernière estime ne pas avoir besoin de ces 7 heures;
- qu'entre la réunion de la Collective de février et le 14 mars, la représentante à la Table et au RQ-ACA a déjà effectuée 11 heures supplémentaires ;
- la demande de la représentante à la Table et au RQ-ACA pour qu'un total de 22 heures lui soient accordées d'ici le 31 mars 2019 ;

Hélène Lepage propose d'entériner la décision du comité exécutif, prise le 26 mars 2019, d'accorder les 15 heures restantes de la banque prévue pour des heures supplémentaires de la permanence, ainsi que le transfert de 7 heures accordées à la coordonnatrice au programme, pour un total de 22 heures, à la représentante à la Table et au RQ-ACA. Les 22 heures supplémentaires accordées doivent être utilisées d'ici le 31 mars 2019.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

PER-2-3

GESTION DE LA BANQUE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Considérant :

- que la banque d'heures supplémentaires disponible est adoptée par la Collective au début de l'année financière ;
- que les heures supplémentaires sont utilisées lorsqu'une tâche est nécessaire mais n'entre pas dans le temps régulier de la travailleuse ;
- que les permanentes doivent porter une attention particulière à leur santé et prioriser leurs tâches avant d'utiliser cette banque ;
- que la banque d'heures adoptée en début d'année est un maximum et que pour dépasser le nombre d'heures, la Collective doit donner son accord ;

Sylvie Carter propose :

- que la banque d'heures supplémentaires pour la permanence soit gérée par la permanence ;
- que la permanence se consulte avant qu'une personne utilise des heures de cette banque et qu'en cas de mésentente, la permanence fasse appel à la Collective, ou, à défaut, au comité exécutif ;
- que les travailleuses qui auront recours à cette banque d'heures supplémentaires fassent rapport de leur nombre et de leur utilisation à la Collective ;
- que la coordonnatrice administrative fasse un bilan de l'utilisation de la banque d'heures supplémentaires à la Collective.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

PER-3-4

**POSTE PERMANENT DE COORDONNATRICE AU PROGRAMME :
CONFIRMATION DE PATRICIA ST-HILAIRE**

Considérant :

- la démission d'Odette Théberge au poste de coordonnatrice au programme ;
- que Patricia St-Hilaire occupe le poste depuis le 20 août 2018 ;
- les considérants de la résolution *18-10-2 PER-9-58 Poste temporaire de coordonnatrice au programme : embauche de Patricia St-Hilaire*;
- l'évaluation positive à la fin de la probation de Patricia St-Hilaire en février 2019 (Résolution *19-02-3 PER-14-110 Coordonnatrice au programme : levée de la probation*) ;
- que Patricia St-Hilaire est intéressée à poursuivre dans ce poste ;
- les recommandations des autres travailleuses du ROEQ ;

Nathalie Leduc propose de confirmer Patricia St-Hilaire au poste permanent de coordonnatrice au programme.

Les conditions de travail pour ce poste sont celles en vigueur au ROEQ.

Concrètement :

- ✓ la date d'embauche demeure le 20 août 2018 ;
- ✓ le contrat de travail sera de 32 heures par semaine jusqu'au 31 mars 2021 et de 28 heures par semaine par la suite ;
- ✓ les 32 heures hebdomadaires seront travaillées de jour, du lundi au vendredi, à moins d'exception majeure et ensuite les 28 heures hebdomadaires seront travaillées de jour du lundi au jeudi, à moins d'exception majeure ;
- ✓ elle travaillera à partir du bureau du ROEQ à Québec ;
- ✓ le poste occupé le sera avec la description de tâches adoptée par la Collective en 2014;
- ✓ la coordonnatrice administrative préparera l'avenant au contrat de travail et le fera signer par Mme St-Hilaire ainsi que par la présidente du ROEQ.

Cette résolution complète la résolution *18-10-2 PER-9-58 Poste temporaire de coordonnatrice au programme : embauche de Patricia St-Hilaire.*

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

PER-4-6

ASSURANCE COLLECTIVE DES TRAVAILLEUSES DU ROEQ : CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR

Considérant :

- que l'assurance collective est un avantage social pour les travailleuses ;
- que l'adhésion à l'assurance médicament est obligatoire pour toutes les travailleuses non couvertes par un autre régime privée d'assurance médicament ;
- que cette partie de l'assurance collective est la plus onéreuse ;
- que la Collective veut que les conditions de travail soient attractives et satisfaisantes ;
- les prévisions financières du ROEQ ;

Hélène Lepage propose qu'à compter du 1^{er} avril 2019, le ROEQ défraie les coûts suivants de l'assurance collective des travailleuses :

- 100% assurance vie de l'adhérente
- 100% assurance vie des personnes à charges
- 100% mutilation accidentelle
- 100% invalidité longue durée
- 50% Médicaments et soins de santé complémentaires

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

19-06-sp

PER-5-39

ÉVALUATION DE MI-PROBATION D'ANNE-VALÉRIE LEMIEUX-BRETON

Considérant

- l'évaluation faite par le comité ;
- les discussions entre la Collective et Anne-Valérie Lemieux-Breton ;
- les commentaires des autres permanentes du ROEQ ;
- l'article 3,3 du document « conditions de travail au ROEQ » qui stipule qu'une évaluation sera faite après 3 mois par le comité évaluation des travailleuses qui devra présenter à la Collective les résultats de l'évaluation de la personne engagée.

Sylvie Carter propose de continuer le processus de probation Anne-Valérie Lemieux-Breton.

Appuyée par Hélène Lepage Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

PER-6-48

POSTE À LA COORDINATION DU ROEQ : EMBAUCHE

Considérant :

- la démission d'Anne-Valérie Lemieux-Breton comme coordonnatrice du ROEQ ;
- l'ouverture de poste de coordination du ROEQ ;
- la description de tâches reliée à ce poste;
- les éléments correspondant au profil recherché et relevé par le comité de sélection dans le dossier de candidature et lors de l'entrevue de Janie Bergeron ;
- la recommandation du comité de sélection ;

Alexandre Gaudreault propose d'entériner la décision prise par le comité exécutif lors de sa réunion du 23 juillet 2019, sur recommandation du comité de sélection, à l'effet d'embaucher Janie Bergeron comme coordonnatrice du ROEQ.

Les conditions de travail pour ce poste sont celles en vigueur au ROEQ tel que stipulé dans le contrat de travail, avec la possibilité de cumuler l'équivalent de deux semaines.

Concrètement:

- ✓ l'entrée en fonction se fera entre le 3 septembre et le 10 septembre 2019 ;
- ✓ l'horaire de travail sera de 30 heures par semaine, de jour, du lundi au jeudi, à moins d'exception majeure jusqu'au 31 mars 2021 et par la suite de 28 heures par semaine ;
- ✓ la personne embauchée travaillera à partir de la Mauricie ;
- ✓ la coordonnatrice administrative préparera le contrat de travail et le fera signer par Mme Bergeron ainsi que par la présidente du ROEQ.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

PER-7-68

ÉVALUATION DE LA PERMANENCE : ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ÉVALUATION DE LA PERMANENCE

- les autoévaluations, la rencontre d'évaluation, le rapport du comité évaluation de la permanence présenté à la collective du ROEQ en octobre 2019 ainsi que les échanges qui en ont découlé ;
- les recommandations générales du comité évaluation de la permanence qui ont été discutées lors de la réunion d'octobre 2019 ;

Hélène Lepage propose d'accepter les recommandations du comité évaluation de la permanence pour le maintien en poste des travailleuses permanentes ou temporaires ainsi que les recommandations générales.

 Coordonnatrice administrative

- Maintenir Nancy Gagnon au poste de coordonnatrice administrative.

 Représentante à la Table et au RQ-ACA

- Maintenir Barbara Aberman au poste de représentante à la Table et au RQ-ACA.

 Chargée de projets

- Maintenir Karine Savoie au poste de chargée de projets jusqu'à la fin de son contrat ou renouvellement de celui-ci.

 Coordonnatrice au programme

- Maintenir Patricia St-Hilaire au poste de coordonnatrice au programme.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

L'évaluation de mi-probation de la coordonnatrice du ROEQ se fera lors de la Collective de décembre.

19-12-3

PER-8-76

ÉVALUATION DE MI-PROBATION DE LA COORDONNATRICE DU ROEQ : JANIE BERGERON

Considérant :

- l'évaluation faite par le comité ;
- les discussions entre la Collective et Janie Bergeron ;
- les commentaires des autres permanentes du ROEQ ;
- l'article 3.5 du document *Conditions de travail* au ROEQ qui stipule qu'une évaluation sera faite après 3 mois par le comité évaluation des travailleuses qui devra présenter à la Collective les résultats de l'évaluation de la personne embauchée.

Lyne Bellerose propose de poursuivre le processus de probation de la coordonnatrice du ROEQ Janie Bergeron et que la fin de probation soit faite lors de la réunion de la Collective de mai 2020.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

19-12-3

PER-9-80

PROLONGATION DU CONTRAT DE LA CHARGÉE DE PROJETS ET CONGÉ SANS SOLDE

Considérant :

- la subvention liée aux projets ;
- la résolution 19-12-3 F *Affectation des soldes de la subvention liée aux projets* ;
- qu'initialement la subvention liée aux projets projetait un salaire pour 24 mois ;
- que la chargée de projets a été embauchée en août 2018, son contrat initial a été de 19.5 mois ;

- la demande de la chargée de projets pour un congé sans solde de courte durée ;
- les tâches à réaliser pour terminer les projets, le lancement et soutenir la permanence ;
- l'aménagement des échéanciers pour permettre la prise de vacances, d'un congé sans solde, de terminer les projets en cours et de préparer le lancement ;

Hélène Lepage propose :

- de prolonger le contrat de la chargée de projets, Karine Savoie, de 13 semaines à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- d'accorder un congé sans solde de deux semaines à la chargée de projets, qu'elle pourra jumeler à son congé annuel de quatre semaines au mois de mars 2020.
-

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

PER-10-88

RÉAMÉNAGEMENT DES HEURES À LA PERMANENCE

Considérant :

- les discussions lors de la réunion de la Collective de février 2020 ;
- les travaux du comité remaniement des ateliers pour adultes qui pourraient être accélérés ;
- les tâches présentées pour ce poste ;
- que l'actuelle chargée de projets est formée et déjà intégrée à la permanence du ROEQ ;
- que Karine Savoie a une base en graphisme et pourra prendre la charge des tâches de communication et médias sociaux, l'actualisation des outils et des cahiers d'activités ;
- la situation financière du ROEQ ;

Alexandre Gaudreault propose

- de prolonger le contrat de Karine Savoie, jusqu'au 3 juillet 2021, à raison de 24 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2020 ;
- que le nombre d'heures de travail hebdomadaire de la coordonnatrice au programme passe à 30 heures à partir du 1^{er} juillet 2020, jusqu'au 31 mars 2021 ;
- que le nombre d'heures de travail hebdomadaire de la coordonnatrice administrative passe à une moyenne de 23 heures à partir du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 mars 2021.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée au consensus.

20-02-4

PER-11-92

CHANGEMENTS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL : CUMUL ANCIENNETÉ, CONGÉ ANNUEL ET REPRISE DE TEMPS

Considérant :

- que l'expérience de travail acquise au sein d'un organisme ESPACE par une travailleuse engagée au ROEQ représente une valeur ajoutée ;
- que l'expérience de travail acquise au sein d'un organisme ESPACE diminue le temps d'intégration, de formation et de supervision d'une travailleuse engagée au ROEQ ;

- que les conditions de travail diffèrent d'un organisme ESPACE à l'autre et des organismes ESPACE au ROEQ ;
- que le ROEQ doit être attractif ;
- que la rétention des travailleuses est importante et se fait de différentes façons, dont la reconnaissance de l'expérience, l'octroi de congés annuels, la flexibilité dans la gestion du temps ;
- les demandes de la permanence ;
- la moyenne des congés annuels dans les organismes communautaires selon le CSMO-ÉSAC ;
- qu'il y a peu d'impact financier sur le budget du ROEQ ;
- que certaines périodes de l'année nécessitent que des permanentes dépassent de plus d'une semaine leur temps cumulé ;
- le mécanisme de discussion et de reddition de compte sur les heures cumulées des permanentes ;
- le cumul de temps ne doit pas se faire au détriment du ROEQ (gestion des présences, des tâches, etc.) ni au détriment des permanentes (santé mentale et physique) ;

Guillaume Guérin propose les modifications suivantes aux *Conditions de travail au ROEQ* :

- ajout de l'article 5.2, faisant décaler les autres articles existants et se lisant ainsi :

5.2 La travailleuse provenant d'un organisme ESPACE, se voit reconnaître 45% des années acquises dans un organisme ESPACE, au prorata du poste pour lequel elle est embauchée au ROEQ. Le calcul suivant est utilisé :

Nombre d'heures annuel du poste au ROEQ = Année de référence ROEQ

(Nombre d'heures effectuées à l'organisme ESPACE / Année de référence ROEQ) x 45% = Ancienneté reconnue au jour 1 d'embauche au ROEQ.

- Modification de l'article 17.3 se lisant désormais ainsi :

17.3 Une travailleuse qui, à la fin d'une année de référence, justifie plus d'un an de service continu au ROEQ, a droit à un congé annuel et à l'indemnité suivante :

Années de services	Indemnité sur salaire brut gagné dans l'année de référence	Nb sem. vacances
1 à 2 ans	8%	4
3 à 6 ans	10%	5
7 à 12 ans	12%	6
13 à 17 ans	14%	7
18 à 23 ans	16%	8
24 ans et plus	18%	9

- Modification de l'article 21.3, se lisant désormais ainsi :

21.3 La reprise de temps se fera après entente entre la Collective et la travailleuse.

Idéalement, la reprise de temps se fait au fur et à mesure. À moins d'une entente particulière, un maximum de l'équivalent d'une semaine plus sept (7) heures de travail peut être accumulé à la fois.

Un délai de douze (12) mois est accordé pour la reprise de temps, à partir du moment où des heures supplémentaires ou à taux simple sont faites. Après ce délai, le temps supplémentaire ou le temps à taux simple sera payé à la travailleuse.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée au consensus.

20-02-4

PER-12-93

CUMUL AU-DELÀ D'UNE SEMAINE DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE : MÉCANISME

Considérant :

- qu'à certains moments, une travailleuse doit effectuer plus d'heures que sa semaine régulière afin d'accomplir des tâches à l'intérieur d'un échancier et que la non-réalisation de ces tâches aurait un impact sur le ROEQ, les autres travailleuses du ROEQ, des organismes ESPACE ou la Collective ;
- la résolution 20-02-4 PER-11-92 *Changements aux conditions de travail : cumul ancienneté, congé annuel et reprise de temps*;
- l'article 21.3 des *Conditions de travail* au ROEQ;
- que la Collective ne privilégie pas le cumul de temps au-delà de l'équivalent d'une semaine régulière de travail ;
- qu'il importe de préserver la santé physique et mentale des travailleuses ;

Sylvie Carter propose le mécanisme suivant lorsqu'une travailleuse prévoit dépasser plus que l'équivalent d'une semaine régulière de travail : La travailleuse avise les autres permanentes du dépassement possible, le nombre d'heures prévues, des tâches à réaliser et du moment de reprise de ces heures. Les permanentes, le cas échéant, tentent de prioriser, reporter ou déléguer certaines tâches.

À chaque réunion de la Collective, les travailleuses informent individuellement la Collective des heures cumulées.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

PER-13-97

PARTICIPATION DES PERMANENTES DU ROEQ AUX RÉUNIONS DE COLLECTIVE: CLARIFICATION

- que la présence des permanentes comporte des avantages pour la Collective : les permanentes présentent leurs dossiers elles-mêmes, répondent directement aux questions et peuvent éventuellement attirer l'attention des administratrices et administrateurs sur certains liens à faire dans d'autres dossiers, ce qui peut permettre d'avoir plus d'éléments pour la prise de décision ;
- que la présence aux réunions de Collective est aidante pour les permanentes dans la réalisation de leurs tâches : elles sont au courant des informations et des discussions à mesure, elles peuvent entendre le niveau d'analyse et ce à quoi les membres de la

Collective sont prêtes ou pas en termes d'action et sont ainsi en contact direct avec les besoins des membres ;

- le risque que la prise de parole des permanentes du ROEQ puisse être perçue comme un débalancement de pouvoir ou puisse même provoquer un tel débalancement ;

Sylvie Carter propose :

- que chaque permanente a la responsabilité de présenter les dossiers dont elle est responsable à la Collective, de consulter ses collègues avant la réunion de la Collective, si cela est opportun et, le cas échéant, se fait la porte-parole de la permanence pour les dossiers qu'elle présente ;
- qu'une permanente peut demander la parole, au besoin, lorsqu'elle désire faire ressortir ou souligner un lien non nommé entre le dossier discuté et ses dossiers.
- Une administratrice ou un administrateur peut aussi demander l'opinion de la permanente concernée ou de la permanence lorsque jugé utile à la discussion ou à la prise de décision;
- que les permanentes prennent part aux tours de table lorsque la discussion porte sur une nouvelle résolution ou un nouvel élément qui n'était pas prévu ou analysé au moment d'envoyer les états de situation ou s'il s'agit d'un changement, d'un retrait ou d'un ajout de tâche.

Cette résolution rend caduque la résolution *04-05-1 PER-3-17 Participation des permanentes du R.O.E.Q. aux réunions de collective du R.O.E.Q.*

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

PR - Programme

19-05-1

PR-1-18

MEMBRES ACTIFS DU ROEQ : RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR 2019-2020

Considérant :

- la demande des collectives des organismes ESPACE identifiés dans la présente résolution pour renouveler leur adhésion comme membre actif du ROEQ pour 2019-2020 ;
- que ces organismes ESPACE remplissent l'ensemble des conditions d'admission de la catégorie « membre actif » ;
- que les collectives de ces organismes ESPACE ont déjà signé le protocole d'engagements pour recevoir du ROEQ l'accréditation comme organisme ESPACE ;

Sylvie Carter propose de renouveler l'adhésion, comme membres actifs du ROEQ en 2019-2020, des organismes suivants :

ESPACE Abitibi-Est
 ESPACE Châteauguay
 ESPACE Chaudière-Appalaches
 ESPACE Côte-Nord
 ESPACE Gaspésie-les-Îles
 ESPACE Mauricie
 ESPACE Outaouais
 ESPACE région de Québec
 ESPACE Suroît

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

PR-2-19

MEMBRE ACTIF AVEC ACCOMPAGNEMENT DU ROEQ : ADHÉSION D'ESPACE CENTRE-DU-QUÉBEC POUR 2019-2020

Considérant :

- les difficultés vécues par l'organisme ;
- le renouvellement de l'équipe de travail permanente ;
- le renouvellement des membres de la Collective de l'organisme ;
- la retraite annoncée prochainement de la coordonnatrice de l'organisme ;
- le désir du ROEQ de soutenir l'organisme ;

Christiane Nault propose de renouveler l'adhésion, comme membre actif du ROEQ en 2019-2020, ESPACE Centre-du-Québec, avec les conditions suivantes :

- Être accompagné par le ROEQ ;

- Faire signer le protocole d'engagement par la nouvelle Collective de l'organisme ;
- Suivre certaines étapes du protocole d'implantation d'un organisme/ processus de certification, les étapes ayant trait à la formation de l'équipe de travail et de la Collective, co-animation, marrainage, les étapes de pratique générale supervisée jusqu'à la certification des animations ;
- Remettre la liste des documents structurels à l'organisme (équipe et Collective).

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée au consensus.

La coordonnatrice administrative calculera les coûts liés à ces démarches et l'enverra à la Collective.

19-05-1

PR-3-20

MEMBRES DE SOUTIEN DU ROEQ : ADHÉSION POUR 2019-2020

Considérant :

- les demandes de Jenny Crustin, Francine Gagnon, Claire Langevin, Luce Lebel, Josée Mailhot, Mireille Poirier, Joël Castonguay et Paule Robitaille pour renouveler leur adhésion comme membre de soutien pour 2019-2020 et qu'elles remplissent l'ensemble des conditions d'admission de la catégorie « membre de soutien »;

Christiane Nault propose d'admettre Jenny Crustin, Francine Gagnon, Claire Langevin, Luce Lebel, Josée Mailhot, Paule Robitaille, Mireille Poirier une fois son formulaire reçu, et Joël Castonguay comme membres de soutien du ROEQ en 2019-2020.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée au consensus.

19-05-1

PR-4-22

ACTUALISATION DU TEXTE DE L'ATELIER PRÉSCOLAIRE LORS DE LA PRÉSENTATION DES PHOTOS ILLUSTRANT LES DROITS

Considérant :

- la résolution *17-02-3 ACT-9-144 Balises pour la composition des photos illustrant les droits au préscolaire ;*
- la résolution *18-02-3 PR-14-105 Photos illustrant les droits : « la force intérieure », « la force physique » et « la sécurité » : adoption ;*
- le souci d'ajuster le texte de l'animation principale en fonction des nouvelles photos utilisées ;

Josée Faucher propose d'adopter les modifications suivantes au texte d'atelier préscolaire :

- p.20 dans le dernier encadré gris, modifier le texte de la façon suivante : « Utiliser une des deux photos démontrant la force intérieure, soit celle du tremplin ou celle du vélo, et montrez-la aux enfants en commençant par le côté du demi-cercle opposé à la dernière fois. »
- p.20 : à l'avant-dernier A.P., après le « oui », mettre entre parenthèse « c'est un enfant qui est sur un tremplin, à la piscine ».
- p.20 : au dernier A.P., après le mot « difficile », mettre entre parenthèse « selon le choix de la photo : d'apprendre à sauter d'un tremplin ».
- p.20 : dans le dernier encadré, ajouter à la fin de la première phrase « ou de sauter lorsque c'est haut. »
- p.21 : dans le 1er A.P., après le mot « difficile », mettre entre parenthèse « d'apprendre à sauter d'un tremplin la première fois ».
- p.21 : dans le premier encadré blanc, enlever « Est-ce que tu te sens forte-fort si tu réussis à sauter et que c'est haut ? »
- p.21 : dans le 2e encadré blanc, remplacer « Elles-ils diront probablement que les enfants de la photo courent, qu'il y a des ballons, que c'est une fête » par « Elles-ils diront probablement que les enfants de la photo courent, rient, jouent. »
- p.21 : à l'avant-dernier A.P., enlever « de se rouler dans la neige ».

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

PR-5-23

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE CERTIFICATION DES FORMATRICES ET DU FORMATEUR ESPACE

Considérant :

- la réception des formulaires de renouvellement annuel de certification complétés par les collectives des organismes ESPACE confirmant que leurs formatrices et leur formateur répondent aux critères du ROEQ;
- les évaluations et autoévaluations reçues à la suite des formations données;
- la recommandation de la coordonnatrice au programme et de la coordonnatrice du ROEQ;

Janie Bergeron propose le renouvellement annuel de la certification pour les formatrices suivantes et le formateur suivant :

- Josée Faucher, ESPACE Abitibi-Est
- Nathalie Lafleur, ESPACE Châteauguay
- Hélène Lepage, ESPACE Côte-Nord
- Alexandre Gaudreault, ESPACE Gaspésie-les-Îles
- Gabrielle Neveu, ESPACE Gaspésie-les-Îles
- Cathy Larochelle, ESPACE Mauricie
- Diane Tremblay, ESPACE Mauricie
- Christiane Nault, ESPACE Outaouais
- Stéphanie Martin, ESPACE Outaouais
- Isabelle Picard, ESPACE région de Québec

- Nathalie Leduc, ESPACE Suroît

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

PR-6-25

COMITÉ SUITES AUX FORMATIONS CONTINUES DES FORMATRICES-FORMATEURS ESPACE : MANDAT ET COMPOSITION

Considérant :

- la volonté d'apporter des suites aux activités ci-haut mentionnées, organisées par le ROEQ pour ses formatrices-formateurs ;
- le désir d'améliorer les formations ESPACE ;
- le besoin de faire le lien entre des nouvelles informations reçues et les formations ESPACE données aux animatrices-animateurs ainsi qu'aux formatrices-formateurs ;

Josée Faucher propose le mandat et la composition suivants pour le comité suite aux formations continues des formatrices-formateurs ESPACE :

MANDAT

- Présenter des recommandations à la collective du ROEQ ou au comité de travail concerné en utilisant, au besoin, les grilles déjà existantes pour l'actualisation de nos documents, concernant la pertinence de :
 1. modifier les ateliers destinés aux enfants (adresser la recommandation au comité actualisation des ateliers destinés aux enfants) ;
 2. modifier l'atelier destiné aux adultes (adresser la recommandation au comité actualisation des ateliers destinés aux adultes) ;
 3. modifier les formations d'animatrices-animateurs (adresser la recommandation au comité actualisation des trousse de formation) ;
 4. modifier les formations de formatrices-formateurs (adresser la recommandation au comité actualisation des trousse de formation) ;
 5. prendre position sur ce sujet (adresser la recommandation à la collective du ROEQ).

COMPOSITION

- la coordonnatrice au programme ;
- une formatrice ou un formateur ESPACE présente lors de la rencontre annuelle des formatrices-formateurs ESPACE.

Cette résolution rend caduque la résolution 03-12-3 PR-30-69 Suivis à apporter aux formations, thématiques, perfectionnement, ressourcement organisées par le ROEQ pour ses membres.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

PR-7-27

COMITÉ SUITES AU CONGRÈS ESPACE : MANDAT ET COMPOSITION

Considérant :

- la volonté d'apporter des suites aux conférences et formations suivis par les membres lors des congrès ;
- le désir d'améliorer les formations ESPACE ;
- le besoin de faire le lien entre des nouvelles informations reçues et les formations ESPACE données aux animatrices-animateurs ainsi qu'aux formatrices-formateurs ;

Hélène Lepage propose le mandat et la composition suivants pour le comité suites au congrès ESPACE :

MANDAT

Présenter des recommandations à la collective du ROEQ ou au comité de travail concerné en utilisant, au besoin, les grilles déjà existantes pour l'actualisation de nos documents, concernant la pertinence de :

1. modifier les ateliers destinés aux enfants (adresser la recommandation au comité actualisation des ateliers destinés aux enfants) ;
2. modifier l'atelier destiné aux adultes (adresser la recommandation au comité actualisation des ateliers destinés aux adultes) ;
3. modifier les formations d'animatrices-animateurs (adresser la recommandation au comité actualisation des trousse de formation) ;
4. modifier les formations de formatrices-formateurs (adresser la recommandation au comité actualisation des trousse de formation) ;
5. prendre position sur ce sujet (adresser la recommandation à la collective du ROEQ).

COMPOSITION

- la coordonnatrice au programme ;
- une formatrice ou un formateur ESPACE présente lors du congrès ESPACE.

Cette résolution rend caduque la résolution 03-12-3 PR-30-69 suivis à apporter aux formations, thématiques, perfectionnement, ressourcement organisées par le ROEQ pour ses membres.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

PR-8-34

AJOUT AU TERME BESOIN DANS LA PIÈCE DE YANN AU 3^E CYCLE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Gaspésie-les-Îles ;
- que le mot envie se définit de la façon suivante : désir de jouir d'un plaisir égal à l'autre, envie (désir) de vouloir, convoiter. Que l'envie est temporaire ;
- que le besoin de Yann est un besoin de contrôler (abus de pouvoir);

- que l'analyse d'ESPACE définit la violence comme un exercice abusif de pouvoir par une personne en situation de force pour contrôler dans le but de répondre à ses propres besoins et désirs, sans égard aux autres (*Base d'unité*, p.8, 2.5, 2^e paragraphe);

Julie Mailhot propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, de refuser la demande de changement d'ESPACE Gaspésie-Îles et d'accepter la modification proposée par le comité actualisation des ateliers destinés aux enfants.

À la page 28 de l'atelier du 3^e cycle, modifier la phrase de la façon suivante : il peut arriver qu'on se retrouve dans une relation avec une personne qui n'est pas vraiment intéressée à nous et qui ne pense qu'à ses propres besoins et désirs, sans se soucier de l'autre.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

19-12-3

PR-9-78

ADOPTION DES NOUVELLES ILLUSTRATIONS POUR LES CAHIERS DESTINÉS AUX ENFANTS DU SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF ET AU PERSONNEL ÉDUCATIF

Considérant :

- la cohérence des nouvelles illustrations avec celles des autres cahiers;
- les commentaires et l'analyse ayant été faits par la chargée de projets et la coordonnatrice au programme;
- les commentaires amenés par la Collective à sa réunion de décembre 2019;

Hélène Lepage propose d'adopter les nouvelles illustrations pour les nouveaux cahiers destinés aux enfants du service de garde éducatif et au personnel éducatif.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée au consensus.

19-12-3

PR-10-81

ADOPTION DE L'ATELIER DE BASE POUR LE PERSONNEL ÉDUCATIF SCOLAIRE

Considérant :

- le mandat du comité remaniement des ateliers destinés aux adultes ;
- la demande de la Collective d'ajouter des suggestions d'outils pour dynamiser certaines parties ainsi que d'y inclure des exemples adaptés;
- qu'il s'agit un atelier de base auquel pourront s'ajouter des blocs thématiques ;

Nathalie Leduc propose, sur recommandation du comité remaniement des ateliers destinés aux adultes, d'adopter l'atelier de base pour le personnel éducatif scolaire avec les recommandations suivantes :

1. Lors d'une première sensibilisation dans un milieu, offrir l'atelier de base avec les sections optionnelles ainsi qu'un bloc thématique, afin d'offrir un atelier d'environ 1h30. Demander un maximum de temps au milieu pour offrir l'atelier.
2. Pour toutes autres sensibilisations, offrir l'atelier de base 30 minutes avec l'ajout d'un bloc thématique.
3. L'atelier de base de 30 minutes sans blocs thématiques doit être offert en dernière option, de façon exceptionnelle, advenant que les milieux n'aient pas de disponibilité pour recevoir l'atelier pour adultes.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à au consensus.

19-12-3

PR-11-82

FORMATRICE ESPACE : RECOMMANDATION À LA CERTIFICATION DE GÉRALDINE ZACCARDELLI

Considérant le compte-rendu présenté à la Collective par Patricia St-Hilaire, coordonnatrice au programme, suite à l'étape de probation (étape #5), qui consiste à co-former, observer et évaluer la candidate les trois premières journées de sa première formation primaire avec rétroaction en fin de journée,

Hélène Lepage propose la certification de Géraldine Zaccardelli en tant que formatrice ESPACE au sein de l'organisme ESPACE Chaudière-Appalaches.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

PR-12-98

ADOPTION DE L'ATELIER DE BASE POUR LE PERSONNEL SERVICE DE GARDE SCOLAIRE ET DE L'ATELIER DE BASE POUR LE PERSONNEL MILIEU DE GARDE PRÉSCOLAIRE

Considérant :

- le mandat du comité remaniement des ateliers destinés aux adultes ;
- la demande de la Collective d'ajouter des suggestions d'outils pour dynamiser certaines parties ainsi que d'y inclure des exemples adaptés;
- qu'il s'agit d'ateliers de base auquel pourront s'ajouter des blocs thématiques ;

Hélène Lepage propose, sur recommandation du comité remaniement des ateliers destinés aux adultes, d'adopter les ateliers de base pour le personnel du service de garde scolaire et pour le personnel milieu de garde préscolaire avec les recommandations suivantes :

4. Lors d'une première sensibilisation dans un milieu, offrir l'atelier de base avec les sections optionnelles ainsi qu'au moins un bloc thématique, afin d'offrir un atelier d'environ 1h30. Demander un maximum de temps au milieu pour offrir l'atelier.

5. Pour toutes autres sensibilisations, offrir l'atelier de base de 30 minutes avec l'ajout d'un bloc thématique.
6. L'atelier de base de 30 minutes sans blocs thématiques doit être offert en dernière option, de façon exceptionnelle, advenant que les milieux n'aient pas de disponibilité pour recevoir l'atelier pour adultes.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée au consensus.

20-02-4

PR-13-99

ADOPTION DES CAHIERS D'ACTIVITÉS DESTINÉS AUX ENFANTS ET AU PERSONNEL ÉDUCATIF SERVICE DE GARDE

Considérant :

- le mandat donné à la chargée de projets pour la réalisation des cahiers d'activités ;
- le travail de la chargée de projets et de la coordonnatrice au programme ;
- les consultations ayant eu lieu auprès des organismes et de la Collective ;
- les discussions de la Collective à sa réunion de mai 2019 et la résolution *19-12-3 PR-9-78 Adoption des nouvelles illustrations pour les cahiers destinés aux enfants du service de garde éducatif et au personnel éducatif* ;

Hélène Lepage propose l'adoption des cahiers d'activités destinés aux enfants et au personnel éducatif en service de garde tel que présenté lors de la réunion de Collective de février 2020.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

20-02-04

PR-14-100

RECOMMANDATION À LA CERTIFICATION PROVISOIRE SUITE À LA FORMATION DE FORMATRICES ESPACE EN JANVIER 2020

Considérant :

- les recommandations du comité validation des candidatures pour devenir formatrice ESPACE;
- les points forts de la candidate, tant au niveau du savoir, du savoir-faire et du savoir-être, qui paraissent adéquats pour qu'elle forme et soit alors observée/évaluée par une formatrice ou un formateur ESPACE certifiée-é;
- que les points à travailler de la candidate semblent mineurs et pourraient s'améliorer avec l'expérience;
- que donner une formation permet à la formatrice de renforcer et d'approfondir certaines notions;

Martine Ouellette propose, sur recommandation de la coordonnatrice au programme, la certification provisoire sans condition d'Élyse Boileau, d'ESPACE Outaouais, pour devenir formatrice ESPACE, en vue de l'étape #5 du processus : probation.

L'étape de la probation consiste à l'appropriation des trousse de formation, l'intégration du contenu de la formation, la co-formation et l'observation/évaluation des trois premiers jours de la formation de base au niveau primaire par une formatrice ou un formateur ESPACE certifiée-é.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

20-02-04

PR-15-101

FORMATRICE ESPACE : RECOMMANDATION À LA CERTIFICATION DE MYLÈNE BEAULIEU

Considérant le compte-rendu présenté à la Collective par Patricia St-Hilaire, coordonnatrice au programme, suite à l'étape de la probation (étape #5), qui consiste à co-former, observer et évaluer la candidate les trois premières journées de sa première formation primaire avec rétroaction en fin de journée,

Josée Faucher propose la certification de Mylène Beaulieu en tant que formatrice ESPACE au sein de l'organisme ESPACE Côte-Nord.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

PR-16-102

FEUILLETS DESTINÉS AUX PREMIÈRES NATIONS : ADOPTION

Considérant :

- les discussions lors des réunions de la Collective ;
- les consultations auprès des représentants des Premières Nations ;
- la qualité du travail effectué ;

Martine Ouellette propose l'adoption des Feuilles destinés aux parents des Premières Nations présentés par ESPACE Abitibi-Est.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

PR-17-103

PROJET DE RECHERCHE : ÉQUIPE D'ANIMATION

Considérant :

- le projet de recherche en cours sur le programme ESPACE ;
- les critères pour mener une recherche scientifique sur le programme ESPACE ;
- l'expérience de ces équipes d'animation ;
- qu'il est souhaitable et préférable que ce soit la même équipe qui anime toutes les écoles impliquées dans le projet de recherche ;

- que le programme doit être appliqué sans irrégularité ;

Martine Ouellette propose que ce soit l'équipe d'animation d'ESPACE Outaouais qui fasse les animations dans la région de Centre-du-Québec, et, si cela est impossible, l'équipe d'ESPACE Chaudière-Appalaches.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

PR-18-104

MODIFICATION PRÉSCOLAIRE : SEIN VS POITRINE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches ;
- l'importance de donner une information précise et cohérente;
- le souci d'informer les enfants et de leur transmettre des informations anatomiques non genrées,

Martine Ouellette propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers aux enfants, de refuser la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches et de remplacer le mot « poitrine » par le mot « sein » sur les schémas corporels.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

R - Représentations

19-05-1

R-1-9

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DU RQ-ACA ET DE LA TABLE: PARTICIPATION DU ROEQ

Sylvie Carter propose que :

- Barbara Aberman, qui aura le droit de vote au nom du ROEQ, et Anne-Valérie Lemieux Breton soient les déléguées lors de l'AGA du RQ-ACA le 22 mai 2018.

- Barbara Aberman, qui aura le droit de vote au nom du ROEQ, soit la déléguée lors de l'AGA de la Table le 4 juin 2019.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

R-2-10

APPUI AUX MOBILISATIONS « LA PLANÈTE EN GRÈVE LE 27 SEPTEMBRE »

Considérant :

- l'ampleur de la crise climatique et l'urgence de la mise en place, par nos gouvernements, de mesures drastiques afin d'amorcer dès maintenant un virage écologique;
- l'ampleur que prend ce mouvement et l'importance que les organismes communautaires y prennent part afin de s'assurer que la transition écologique se fasse dans une perspective de justice sociale et dans le respect des droits humains;
- que le RQ-ACA interpelle ses membres à se mobiliser sur cet enjeu;
- que la lutte contre les dérèglements climatiques est en lien avec notre mission et nos approches ;
-

Isabelle Picard propose :

- que le ROEQ appuie le mouvement « La Planète en grève le 27 septembre » et invite sa permanence et ses membres à participer activement aux mobilisations;
- que le ROEQ interpelle ses partenaires, dont la Table, à appuyer les mobilisations entourant « La planète en grève le 27 septembre » et invitent leurs membres à y participer.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

R-3-15

ADHÉSION AU CRI-VIFF - ÉQUIPE VIOLENCE CONJUGALE

Considérant :

- que l'adhésion est gratuite ;
- que le ROEQ est membre du CRI-VIFF ;
- les sujets traités par l'équipe violence conjugale ;

Hélène Lepage propose que le ROEQ adhère à l'équipe violence conjugale du CRI-VIFF.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

19-05-1

R-4-21

LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS : ADHÉSION

Considérant :

- la demande de la Ligue des droits et libertés pour que le ROEQ devienne membre ;
- la mission, les objectifs et l'analyse de la Ligue des droits et libertés ;
- l'intérêt de tisser des liens avec d'autres organismes ;
- l'importance de renforcer notre positionnement par rapport aux droits sociaux, économiques et politiques des enfants et des adultes de leur entourage ;
- la recommandation de la permanence ;

Christiane Nault propose que le ROEQ devienne membre de la Ligue des droits et libertés.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

R-5-50

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COALITION POUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Considérant :

- que le ROEQ est membre de la coalition pour l'éducation à la sexualité ;
- que le contenu du communiqué de presse du 26 août 2019 n'est pas en conflit de valeurs avec ESPACE et sa mission ;
- que le ROEQ est solidaire avec ses différents partenaires ;

Christiane Nault propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 21 août 2019 à l'effet de cosigner le communiqué de presse du 26 août 2019 écrit par la coalition pour l'éducation à la sexualité. Ce communiqué sera diffusé sur la page Facebook du ROEQ et envoyé à ses membres.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

R-6-54

RETIRER LE ROEQ COMME MEMBRE DU CRI-VIFF

Considérant

- que le CRI-VIFF est dissout ;
- que le nouveau centre de recherche n'a pas encore publié sa programmation ;
- que le CRI-VIFF ne reconnaît plus la définition féministe de la violence conjugale ;

Hélène Lepage propose que le ROEQ se retire comme membre du CRI-VIFF et demande à ce dernier de retirer son nom et logo du site Internet du CRI-VIFF.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

19-10-2

R-7-69

ADOPTION DU SCÉNARIO FINAL POUR LA CRÉATION DES VIDÉOS DE PRÉSENTATION

Considérant :

- la résolution 19-05-1 COM-1-33 *Scénario pour la création des vidéos de présentation : mandat au comité exécutif* ;
- la consultation-effectuée auprès des organismes en septembre dernier ;
- les modifications apportées par la Collective en octobre 2019 ;

Sylvie Carter propose d'adopter le scénario final pour la réalisation de la vidéo version courte et de la vidéo version longue de présentation d'ESPACE.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

SUB - Subvention

19-06-sp

SUB-1-40

RECHERCHE SUR L'ÉVALUATION DU PROGRAMME ESPACE : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA VALIDATION DU QUESTIONNAIRE

Considérant

- que la chercheuse doit élaborer des questions adaptées pour la recherche qu'ESPACE veut effectuer et faire valider ces questions par un comité d'approbation et des groupes témoins avant de pouvoir débiter ;
- que la réponse du comité éthique devrait être reçue au moins d'août ;
- que les chercheuses doivent faire des demandes de financement pour mener la recherche ;
- que les bailleurs de fonds sont plus ouverts à financer des recherches lorsque celles-ci sont appuyées financièrement par leurs bénéficiaires ;
- que la Collective a déjà budgété une somme de 10 000\$ pour la recherche dans les budgets 2019-2020 et 2020-2020 (5 000\$ par année) ;

Janie Bergeron propose d'appuyer la demande de financement des chercheuses pour la recherche évaluation du programme ESPACE et d'appuyer financièrement la recherche pour la somme de 10 000\$.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

19-12-3

SUB-2-75

SUBVENTION PSOC 2020-2021

Considérant :

- le *Plan de consolidation et de développement du ROEQ*;
- le *Cadre de reconnaissance et de financement* revendiqué par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (la Table);
- la campagne nationale pour le rehaussement financier des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (*CA\$\$\$H*);
- La résolution 14-05-1 SUB-1-17 *Seuils plancher de financement PSOC : adoption* qui dit que les organismes ESPACE et le ROEQ utilisent, dans leurs demandes PSOC, les montants proposés comme seuils planchers par le Comité de coordination de la campagne *CA\$\$\$H*, selon les modulations spécifiées dans le *Plan de consolidation et de développement du ROEQ*;
- l'augmentation des coûts de système;

Nathalie Leduc propose que le ROEQ fasse une demande de subvention au PSOC, pour 2020-2021, en tenant compte des indications reçues de la Table. Selon celles-ci, les ajouts seront faits au montant de 459 633\$ demandé pour 2019-2020.

S'il y a lieu et dans la mesure du possible, le ROEQ participe aux actions collectives en lien avec ce dossier et qui seront planifiées par la Table ou dans le cadre des

campagnes nationales pour le rehaussement financier des organismes communautaires autonomes. La coordonnatrice du ROEQ et la représentante à la Table et au RQ-ACA évalueront la situation.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-02-4

SUB-3-91

DEMANDE DE FONDS DISCRÉTIONNAIRES AUPRÈS DES MINISTRES

Considérant :

- les priorités établies par la Collective ;
- les projets en attente de financement ;
- que les ministres connaissent leurs budgets discrétionnaires à compter d'avril ;
- que le financement obtenu par ces fonds a un impact sur les projets et le budget de fonctionnement du ROEQ ;

Sylvie Carter propose de mandater la coordonnatrice administrative pour qu'elle fasse des demandes aux budgets discrétionnaires des ministres responsables des ministères ou ayant les responsabilités listées ci-après :

- Santé et Services sociaux
- Éducation et Enseignement supérieur
- Famille
- Responsable des dossiers jeunesse
- Justice
- Responsable de la Condition féminine
- Sécurité publique

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.